

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 67

novembre 2019

AUGMENTATION ?
+ 0,2 % en 2020 !
Nous y sommes presque !



- Édito
du nouveau Président
- Compte rendu
de l'Assemblée
générale
- Fiche pratique n° 2
Les activités de loisirs
de longue durée
- La CPPNI et
les conséquences
- Activités 2019 / 2020
- Retour
sur les Journées d'étude



Envoyez dès maintenant vos factures pour les activités saisonnières.

Vous avez inscrit votre enfant à un cours de musique pour l'année scolaire, vous vous êtes inscrit à une salle de sport pour l'année ? N'attendez pas ! Pour toutes ces activités de loisirs de longue durée, envoyez-nous vos factures acquittées ou vos contrats avec paiement par prélèvement afin que nous vous envoyions un chèque qui vous évitera de faire l'avance de ces frais. Il est inutile d'attendre la fin de l'année, vos factures seraient probablement hors délais. **Pour plus d'information FNAS Mode d'emploi Fiche n°4 et Fiche pratique n°2 dans ce numéro.**

Finances du FNAS : séjour d'automne 2019 et journée d'étude d'hiver 2020 annulés.

(à l'heure où nous écrivons)

Les incertitudes sur les finances du FNAS ont amené les élus à annuler ce séjour ainsi que la journée d'étude d'hiver, afin de ne pas peser plus sur les comptes. Par ailleurs, le déficit cumulé du FNAS est susceptible de nous obliger à différer de quinze jours les remboursements en fin d'année. **Si nous sommes amenés à le faire, nous ne manquerons pas de vous en informer sur notre site internet.**

Vous devez avoir mis en place vos CSE et CSEC avant le 31 décembre.

Si dans votre entreprise ce n'est pas encore fait, il faut d'urgence organiser les élections au CSE et pour les entreprises d'au moins 11 salariés mettre en place un CSEC, successeur du CEC, conformément à l'avenant à la Convention collective signé le 20 juillet 2018. **Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : csec@fnas.net**

Fermeture du FNAS au public du 2 au 19 janvier 2020 inclus.

Comme chaque année, l'équipe du FNAS se concentre pendant quelques jours sur le traitement de vos demandes de fin d'année toujours très nombreuses. Durant cette période, l'accueil du public est fermé et les réponses téléphoniques limitées.

RAPPEL pour les ENTREPRISES affiliées

Le FNAS n'accepte plus de déclarations ni de listes nominatives papier. Tout doit être télétransmis. Vous pouvez aussi régler vos contributions par virement ou téléversement via le portail Web dédié <https://servicespro.audiens.org> **Pour tous renseignements, écrivez-nous à entreprises@fnas.net**

Solutions des mots croisés de la page 30

Horizontalement : 1- Retraitées. 2- ENA (âne). Inapte. 3- Fermatures. 4- Ord. Elis. 5- RG. Cîres (cîres). 6- Mutai. Ear. 7- Emer. Est. 8- René. Op (Po). RS. 9- Animosités. 10- Serena. Usé.
Verticalement : A- Réformera. B- Energumène. C- Tard. Tenir. D- Mi-carême. E- Ate. III. On. F- Inter. Osa. G- Tole. Épi. H- Éprises. Tu. I- Êtes. Atres. J- Ses. Presse.

Sommaire

Édito	3
Qu'est-ce que le FNAS ?	4
Fiche pratique n° 2	5
Les activités de Loisirs de longue durée	
Activités	6
Carnet de voyage : les séjours	
Hiver 2019/2020 et printemps 2020	
Assemblée générale du 24 juin	
Compte-rendu	7 à 21
Portraits croisés	
Grand renouvellement du CG	22 / 24
Actualité	
La CPPNI et ses conséquences	25 / 26
Le mot du Délégué général	
L'arrivée du CASC	27
Retour sur les journées d'étude	28 / 29
Mots croisés	30
Écrire au FNAS	30
Grilles de prise en charge	31
Renseignements pratiques	32

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 67 - novembre 2019

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Frank Gétreau

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Frank Gétreau, Éva Loyer, Catherine Ambach, Armelle Boulliung, Véronique Sinicola, François Dorembus, Ketty Garçon, Sabine Del Yemo, Alain Brosseau, Pierre Andrac, Henri Uzureau

Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : Patrick Harivel, Hélène Raimbault, Sylvie Smagge, Roland Rondini, Michel Pezaud, Dominique Bloch, Pierre Andrac, Patricia Colin, 123RF

Création, conception, réalisation : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

E LA NAVE VA !

Tandis que le gouvernement actuel, dans le sillage de ses prédécesseurs, s'attache à poursuivre la destruction des conquies sociaux du Conseil national de la Résistance (assurance chômage, retraites...) ou obtenus dans les décennies suivantes par nos luttes (Code du travail de 1973, conventions collectives), notre navire FNAS brave cette tempête inhumaine contre vents (libéral et capitaliste) et marées (individualisme et communautarisme). Avec un équipage en partie renouvelé et un nouveau capitaine à la barre, le cap reste le même : jouer le rôle d'un comité d'entreprise sourd au chant des sirènes du tourisme marchand, évitant de tomber de Charybde en Scylla, de situation financière déficitaire en obligation de réduire les taux de prise en charge de nos ouvrants droits.

Le 24 juin dernier, à notre Assemblée générale électorale, du Conseil de Gestion élu pour un mandat de deux ans s'est dégagé le nouveau Bureau dont la présidence m'a été confiée, Éva Loyer demeurant secrétaire et Catherine Ambach trésorière. Conscients des enjeux et défis à relever pour notre (plus que jamais) précieux outil que certains et certaines voudraient « réformer » ou voir disparaître, nous travaillerons sans relâche à résister aux tentatives de réduire ou priver les salariés de nos entreprises artistiques et culturelles de leurs droits (vacances, activités culturelles et sportives) dans un esprit de solidarité.

Malgré l'augmentation du nombre de structures adhérentes et son effet masquant, la baisse brutale des cotisations versées par nos entreprises au FNAS témoigne de la santé déclinante de notre secteur d'activité en termes d'emploi et de rémunération, autrement dit moins de travail ou/et moins bien payé ! Cependant, mais en toute logique, les demandes de prise en charge augmentent.

Dernièrement, pour éviter de mettre en danger la viabilité financière du FNAS, c'est encore une fois les salariés qui ont vu leurs droits réduits. Mais ces mesures raisonnablement prises par le Conseil de Gestion sortant étaient provisoires et

notre ferme volonté est de pouvoir rétablir dès que possible les taux de prise en charge en usage auparavant.

De même, le nouveau Conseil de Gestion a fait le choix d'annuler, à contrecœur, le séjour d'automne 2019 et de ne maintenir qu'un des deux séjours du printemps 2020.

De plus, toujours à regret, car la mission de formation de nos délégués du personnel est essentielle, le Conseil de Gestion a décidé que la journée d'étude d'hiver 2020 ne pourra être maintenue.

Il semblerait que nous nous acheminions enfin vers un accord pour l'augmentation du taux de la contribution au FNAS de 0,2 % dans le cadre de la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation). Cette décision devrait être pérenne et assortie d'un point annuel sur les effets de cette décision et la gestion du FNAS. Si nous pouvons nous féliciter de cette avancée, gardons-nous de crier victoire et conservons notre discernement, car cela ne met pas le FNAS à l'abri de toute difficulté financière, particulièrement au moment où les entreprises relevant de la convention collective du secteur privé vont quitter le FNAS pour rejoindre son frère naissant le CASC.

Cet été, les journées d'étude ont permis d'informer sur la mise en place des CSE et CSEC (Comité social et économique conventionnel) et les accords *ad hoc* dans nos entreprises de façon très constructive, un grand nombre de représentants de leur personnel relevant de notre champ professionnel. Elles ont également servi de chambre d'écho à l'expression d'une forte et intolérable souffrance au travail, à laquelle il faudra trouver des réponses et solutions concrètes...

Je tiens à témoigner toute notre reconnaissance à mon prédécesseur à cette fonction de responsabilité, Patrick Harivel, ainsi qu'aux anciens élus du Conseil de Gestion et à souhaiter aux nouveaux de travailler avec force et vigueur à perfectionner le FNAS et ainsi améliorer les conditions d'existence des salariés de nos secteurs.

Frank Gétreau
Président

« Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de publier dans notre journal, *FNAS INFOS*, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après-guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire de définir quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur du tourisme social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé ou référencé par Atout France ou sur nos listes de structures du tourisme social.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans un hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

Les activités de Loisirs de longue durée

Ce sont les activités dont la durée est supérieure à 6 mois : abonnements à une saison de pratique artistique pour vos enfants, à une salle de sport, à une saison sportive, etc.

Ce sont tous les cas où si vous attendiez la fin de l'activité pour nous transmettre votre pièce justificative, le délai de 6 mois pour transmettre les billets ou les factures acquittées justifiant du montant de votre règlement serait dépassé.

La règle : « Les demandes de prise en charge concernant des activités qui durent plus de 6 mois sont acceptées au-delà de ce délai qui en tout état de cause ne peut dépasser 12 mois après le début de l'activité. »

Rappel : seuls les originaux des billets ou des factures sont acceptés.

Le justificatif doit être une pièce comptable valide qui comporte donc tous les éléments obligatoires ainsi que la mention « acquittée » ou « payée » ou « soldée » etc.

Vous trouverez dans FNAS Mode d'emploi la liste complète de ce qui doit apparaître sur une facture conforme.

Doivent notamment apparaître clairement l'activité, le ou les noms et prénoms de ceux qui pratiquent cette activité, les dates de début et de fin ou la mention de la période de l'activité.

Par exemple : piano pour Jean Gabriel du 1^{er} octobre 2015 au 30 juin 2016, danse pour Sophie Gabriel pour l'année scolaire 2015-2016.

Deux cas de figure pour ces activités :

- Vous avez besoin du justificatif comptable jusqu'à la fin de l'activité, ou vous pouvez obtenir, après paiement, une facture acquittée.
- Si vous avez besoin jusqu'à la fin de l'activité de votre carte d'abonnement et que celle-ci est le seul justificatif en votre possession, sous réserve qu'il soit conforme, vous devez nous l'envoyer après la fin de l'activité avec votre demande.

Nous devons avoir reçu votre dossier complet au plus tard 30 jours après la fin de la pratique de l'activité et donc moins de 13 mois après le début de celle-ci.

Exemple : carte d'accès annuelle à votre salle de sport, carte à poinçonner à chaque entrée au stade pour assister à une saison sportive...

Lorsque vous pouvez obtenir une facture acquittée avant la fin de la pratique de l'activité, vous devez nous l'envoyer sans attendre, au plus tard 6 mois après sa date d'émission et moins de 12 mois après le début de l'activité.

Par exemple : vous payez intégralement votre activité lors de votre inscription, n'attendez pas la fin de votre abonnement, envoyez-nous la facture acquittée dès que vous l'avez après votre paiement.

Pensez-y ! Afin de vous éviter d'avancer la totalité du coût de votre activité, le FNAS peut établir un chèque à l'ordre de la structure qui vous la dispense.

N'hésitez pas ! Demandez une facture *pro forma* avant votre inscription, joignez-la à votre demande, en indiquant précisément l'ordre du règlement, envoyez-nous le tout.

Nous vous enverrons alors un chèque à l'ordre de cet organisme, vous n'aurez plus à payer que la part à votre charge.

Si vous payez par prélèvement sur votre compte bancaire, demandez régulièrement une facture acquittée de vos paiements passés, par exemple à la fin de chaque trimestre. Envoyez-nous vos factures de moins de 6 mois et moins d'un an après le début de l'activité avec votre demande.

Pensez-y ! Vous pouvez aussi dans ce cas, en fournissant une facture *pro forma* ou votre contrat original, nous demander un chèque à l'ordre de l'organisme afin de limiter vos paiements ultérieurs.

Vérifiez au préalable que l'organisme l'accepte.

ATTENTION : Si vous n'avez que des justificatifs et factures dématérialisés, ne les imprimez pas, il faut alors nous TRANSFÉRER le courriel que l'organisme vous a envoyé contenant le document électronique, afin que nous ayons la totalité du courriel que vous avez reçu. Cliquer sur TRANSFÉRER au lieu de RÉPONDRE.

Nous ne pouvons accepter, pour effectuer une prise en charge, le bon de commande, le courriel de confirmation de commande, lorsqu'il ne contient pas le billet ou la facture, de même que la seule pièce jointe, billet ou facture, sans le courriel initial.

En cas de doute, contactez-nous par courriel à l'adresse loisirs@fnas.net afin de déterminer ensemble le justificatif qui sera valide.

Carnet de voyage

Séjours

HIVER 2019 /2020

● Vous pouvez réserver vos vacances de Noël et pour celles dites d'hiver, en février.

Nous vous proposons des destinations dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif central, dans des villages de vacances du tourisme social.



Découvrez-les sur notre site :
www.fnas.net rubrique : Activités de Séjours – Ski

Les informations détaillées et les fiches d'inscription sur notre site
www.fnas.net rubrique : Activités de séjours/Printemps

PRINTEMPS 2020

Cette année, nous vous proposons une seule destination au vu des incertitudes que nous avons sur les finances du FNAS.

● Ce sera un séjour à l'extrême sud du **Portugal**, dans un Club 3000 de notre partenaire à **Albufeira**, la célèbre station balnéaire de l'Algarve.

Le climat y est doux et tempéré et vous pourrez prendre du repos et aussi découvrir ce beau pays.

Logés à 150 m de la plage publique, à 10 minutes de marche du centre-ville, partir à la découverte d'Albufeira et de ses environs vous conduira à la rencontre des habitants, de leurs coutumes et leurs savoir-faire.

Des balades au profit d'associations locales vous sont aussi proposées. Bien entendu vous restez libre de vos activités pendant l'une des deux semaines que nous proposons.

● du 11 au 18 avril
● et du 18 au 25 avril 2020

● Nous vous proposons cette année des départs aériens des villes suivantes (sous réserve de disponibilité) :

● Paris ● Lyon ● Marseille ● Toulouse ● Nantes

● Inscrivez-vous très vite, avant le 28 février, surtout si vous souhaitez partir d'une ville en région.

● Nous avons négocié pour vous un prix spécial, 865 euros par personne en chambre double et pension complète, transport compris.



Procès-verbal de l'Assemblée générale Lundi 24 juin 2019

La séance est ouverte à 9 h 47 sous la présidence de Patrick HARIVEL.

Le Président salue les participants et les remercie pour leur présence à cette Assemblée générale électorale.

Il appelle à la constitution de la Commission des mandats.

Patricia COLIN, Véronique VERNET, Jean-Luc BERNARD, Christophe JAILLET et Pierre ROMASZKO acceptent d'y participer. Les membres de la Commission des mandats sont secondés par Nathalie LOIDREAU et Pauline SCHAEFFER, salariées du FNAS. M^e BICHE, huissier de justice, garantit le bon déroulement des opérations.

Il est procédé ensuite à l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2018, qui, en l'absence de remarques, est adopté à l'unanimité.

Frank GÉTREAU (salarié intermittent), Secrétaire adjoint du Conseil de Gestion, **fait la lecture du rapport d'activité** (publié dans *FNAS INFOS* n°66) **rédigé par Éva LOYER** (Montpellier), Secrétaire du Conseil de Gestion.

Il détaille les principaux indicateurs.

■ En 2018, le FNAS comptait 40 422 ouvriers droit, soit 2,71 % de plus qu'en 2017.

■ Le nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié d'au moins une PEC a augmenté de 10,29 % en trois ans, particulièrement pour les activités de séjours.

■ 9 276 entreprises ont été appelées à cotiser en 2018, soit un accroissement de 320 structures par rapport à l'année précédente (+3,45 %).

■ Les cotisations de l'année 2018 présentent une hausse très faible de 0,58 %. Ce pourcentage est à comparer avec la

diminution de la cotisation moyenne par entreprise, qui a baissé de 3,21 % au cours de l'exercice. En remontant sur deux ans, cette cotisation a baissé de 2,69 %.

Il est précisé qu'en 2018, pour la première fois, les cotisations basées sur les déclarations de masse salariale ont baissé pour trois trimestres sur quatre.

■ En 2018, le FNAS a traité 34 949 PEC pour les séjours (+6,55 %).

La hausse s'observe sur les séjours en grille 1 (+8,69 %), alors que les séjours en grilles 2 et 3 décroissent respectivement de 7,16 % et de 3,99 %. La diminution est moins marquée pour les colonies (-0,68 %), mais elle existe néanmoins.

Hormis la grille 1, pour laquelle la variation du nombre de nuitées (+8,42 %) est comparable avec l'augmentation du nombre de prises en charge, les nuitées présentent une baisse plus marquée pour les colonies, ainsi que pour les séjours en grilles 2 et 3. Cet indicateur prouve que le coût moyen des séjours augmente.

■ Les activités de loisirs ont fait l'objet de 63 942 PEC en 2018 (+4,21 %).

Le rapport d'activité fait état du nombre de prises en charge par quotient familial, ainsi que le nombre de bénéficiaires par grille séjours ou loisirs.

En conclusion, la Secrétaire du Conseil de Gestion souligne l'importance de continuer à aider les ressortissants du FNAS à accéder aux vacances et aux loisirs, tout en veillant à favoriser un tourisme vert et écoresponsable, et l'importance de poursuivre le combat pour obtenir la perception des cotisations *via* le GUSO, afin de permettre enfin à bon nombre de salariés du champ d'ouvrir des droits au FNAS.

24 juin 2019

Le Président remercie Éva LOYER et Frank GÉTREAU. Il ouvre le débat.

Cathy GRACIA (salariée intermittente, élue au Conseil de Gestion) ne cache pas son inquiétude face à la baisse de cotisations qui risque de se poursuivre dans les années à venir, compte tenu de la pénurie de travail à l'heure actuelle.

Cyril NORMAND (salarié intermittent) s'enquiert des problèmes rencontrés avec le GUSO.

Éva LOYER explique qu'en principe, conformément au Code du travail, le GUSO devrait collecter la cotisation FNAS auprès des employeurs occasionnels, mais qu'il ne le fait pas. Les organisations syndicales et patronales se battent depuis cinq ans pour que le GUSO remplisse ses obligations, mais elles se heurtent à un mur et elles n'arrivent pas à mobiliser les pouvoirs publics sur ce sujet. Selon Éva LOYER, une des pistes serait de retirer le rôle de collecteur au GUSO et de le confier à Audiens.

Le Délégué général précise que le manque à gagner pour le FNAS est de 200 000 à 300 000 €. Il est plus compliqué d'évaluer le nombre de salariés intermittents qui pourraient ouvrir des droits si le GUSO remplissait correctement son office ; en effet, certains d'entre eux ouvrent déjà des droits grâce à leurs heures effectuées dans des structures de la CCNEAC.

Éric FLEURIMONT (salarié intermittent) fait remarquer que si les employeurs passant par le GUSO appliquaient la CCNEAC, les cotisations au FNAS seraient de fait collectées par Audiens. Il rappelle qu'en vertu d'une nouvelle loi, les employeurs doivent dorénavant mentionner l'identifiant de la convention collective sur leurs déclarations.

Éva LOYER répond que la plupart des employeurs qui transitent par le GUSO pour payer les cotisations sociales appliquent une autre convention collective. Il s'agit souvent de collectivités territoriales qui embauchent des artistes et techniciens à titre occasionnel.

Bertrand MAON (salarié intermittent, membre du Conseil de Gestion) ajoute qu'outre la cotisation au FNAS, le GUSO devrait également jouer un rôle de courroie de transmission pour la cotisation FCAP et la prévoyance Audiens pour les non-cadres, ce qu'il ne fait pas. Le problème du GUSO va donc bien au-delà du FNAS.

Tout comme Cathy GRACIA, Bertrand MAON est très préoccupé par les chiffres qui viennent d'être communiqués et qui reflètent

l'état général du secteur du spectacle vivant. Au FNAS, il va devenir particulièrement complexe de conserver un équilibre financier tout en assurant des droits pour les salariés intermittents et permanents du spectacle vivant. Il rappelle que pour ce faire, il n'existe que trois leviers :

- premièrement, le volume d'emploi, qui est en berne actuellement ;
- deuxièmement, le niveau des salaires, qui a plutôt tendance à stagner, voire à régresser ;
- troisièmement, l'augmentation du taux de cotisation, qui n'a pas évolué depuis quarante ans et qui est demandé aux employeurs depuis des années. En tant que négociateur en CPPNI, Bertrand MAON attend une réponse claire sur ce point de la part des représentants patronaux.

En l'absence de la Trésorière Catherine AMBACH, actuellement en tournée à l'étranger, le rapport financier est présenté par Hugues AUBIN, Trésorier adjoint.

Le résultat

Pour l'exercice 2018, le résultat est de -338 921 €, faisant suite au résultat positif de 171 766 € de l'exercice 2017.

Les recettes

Les recettes, qui proviennent à 99,12 % des cotisations, s'élèvent à 7 895 563 € (+0,58 % par rapport à 2017). Toutefois, cette hausse est liée en partie aux cotisations sur exercices antérieurs des structures qui auraient dû s'affilier depuis plusieurs années (+13,42 % par rapport à l'année précédente).

Le Délégué général présente des courbes relatives à l'évolution des cotisations depuis 2010. Ces courbes montrent une stagnation de la masse salariale déclarée par les entreprises en 2018, voire une baisse au troisième trimestre. Au premier trimestre 2019, les cotisations sont en baisse de 0,7 %, ce qui prouve que la décroissance est non pas un phénomène ponctuel, mais plutôt une tendance structurelle, due à la réduction des financements de la culture en France.

Cette analyse est corroborée par le constat de diminution de la cotisation moyenne des entreprises, qui s'observe non seulement dans les structures de moins de 11 salariés, mais aussi, pour la première fois, dans les entreprises entre 11 et 50 salariés. En règle générale, la masse salariale est en baisse dans l'ensemble du secteur : outre le non-remplacement des départs en retraite des salariés permanents, les entreprises ont limité le nombre d'embauches en CDD. Les contrats sont sur des durées plus courtes et avec des salaires moins élevés, réduisant d'autant les contributions au FNAS.



Par ailleurs, si de nouvelles entreprises adhèrent au FNAS chaque année, d'autres se désaffilient ou cessent leur activité sans forcément le signaler. Le Délégué général indique que d'ores et déjà, le FNAS a cessé d'envoyer des appels à cotisations à un millier d'entreprises qui n'ont déclaré aucune activité depuis deux ans.

À l'instar de Cathy GRACIA et Bertrand MAON, il est très inquiet par cette tendance à la baisse des cotisations et souligne que si les employeurs n'acceptent pas d'augmenter le taux de contribution au FNAS, les mesures d'urgence mises en place par le Conseil de Gestion vont perdurer et même s'accroître.

Hugues AUBIN termine le chapitre des recettes en notant une forte hausse des provisions pour créances douteuses et des créances perdues sur exercices antérieurs ; certes, il s'agit de sommes minimales en regard du budget total du FNAS, mais elles sont révélatrices des difficultés économiques des petites structures.

Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 8 304 370 € en 2018 (+7,32 % par rapport à 2017). Elles concernent l'objet social à 83,98 %. Les frais de gestion et de fonctionnement représentent 16,02 %.

Les activités sociales sont en augmentation de 8,27 %. Les activités de séjours sont en hausse de 5,48 %, tandis que les activités de loisirs croissent de 7,89 % par rapport à l'année précédente. Les activités et investissements à caractère collectif semblent grimper en flèche, mais cette forte progression est due aux dossiers de 2017 traités en 2018, pour un montant de 70 000 €. En neutralisant ces traitements au titre de l'exercice précédent, ce poste diminue de 2,5 %.

Les frais de gestion sont en légère hausse de 2,41 %. Le Trésorier adjoint attire l'attention sur la baisse notable du coût de convention avec Audiens, grâce au passage accru à la dématérialisation qui permet de réaliser des économies de traitement manuel.

Dans les coûts de personnel, sur les salaires bruts, l'augmentation est de 0,55 %.

En conclusion, la Trésorière et le Trésorier adjoint s'alarment de la baisse des ressources du FNAS, qui met en péril sa capacité à servir des droits aux salariés. Ils espèrent que l'attachement au FNAS que les employeurs proclament depuis des années se concrétisera par une augmentation d'au moins 0,2 % du taux de cotisation, qui ne coûterait que 3 à 6 € par mois et par salarié à chaque entreprise appliquant la grille de salaires de la CCNEAC, mais qui apporterait 1,456 M€ de recettes supplémentaires.

Le Président remercie le Trésorier adjoint et passe la parole à Laurent MÉNAGER, Expert-comptable, et à Alain GABRIEL, Commissaire aux comptes, pour la présentation des comptes de l'exercice 2018.

Laurent MÉNAGER rappelle que son travail consiste à superviser les travaux menés par le service comptable du FNAS avant de soumettre les comptes à l'audit du Commissaire aux comptes. Il tient à souligner la grande qualité du travail des deux comptables, Thierry NAZZANI et Fabrice H'SOILLI.

En 2018, les comptes annuels ont été arrêtés selon les principes comptables usuels. Laurent MÉNAGER ne décèle pas de faits marquants sur le plan purement comptable. Il fait cependant remarquer que le déficit de 338 921 € est à mettre en perspective avec les disponibilités en trésorerie, qui présentent un écart de 302 999 € avec l'exercice 2017. Les fonds propres de l'association passent donc de 3,135 M€ à 2,800 M€.

Le Délégué général confirme que le fonds de roulement, qui est théoriquement de 3,5 M€ pour correspondre à six mois d'avance de fonctionnement, est nettement descendu. Or, les conséquences sont très ennuyeuses pour le FNAS qui, structurellement, doit faire face à ses dépenses avant de recevoir les contributions. Cette baisse des réserves de trésorerie pourrait conduire le FNAS à différer le paiement de prises en charge pour éviter de payer les agios à la banque.

Alain GABRIEL précise qu'il y a une dizaine d'années, il avait préconisé d'étendre le niveau de réserves de trésorerie de trois à six mois de fonctionnement, par mesure de prudence en regard du mode opérationnel particulier du FNAS qui doit souvent faire face à des décaissements importants bien avant d'avoir enregistré les cotisations. Actuellement, le niveau de trésorerie couvre environ quatre mois de charges de fonctionnement, ce qui est trop peu. Il conviendra donc d'être particulièrement vigilant sur ce point pour éviter de se retrouver en négatif et de payer des agios à la banque.

Laurent MÉNAGER fait remarquer que l'impôt sur les bénéfices passe de 1 300 € à 2 200 €. Il est lié aux loyers du local de la rue du Département, dans le XIX^e arrondissement, qui a donné lieu à l'impôt sur les bénéfices fonciers à hauteur de 24 %.

Le Délégué général explique qu'en 2018, ce local qui abritait le premier siège social du FNAS, en 1973, et qui était vacant depuis des années a été loué à un couple d'artistes plasticiens, vivant dans le même immeuble. Malheureusement, ces locataires ont résilié le bail pour raisons financières. Aujourd'hui, il est envisagé de le vendre. Dans cette perspective, le Délégué général fait procéder à des estimations. Il indique que, compte tenu de la petite taille du local (moins de 50 m²) et de la valeur immobilière du quartier, cette vente ne couvrira pas le report à nouveau négatif, car il ne sera guère possible d'en tirer plus de 270 000 €.

Assemblée générale

24 juin 2019

Hugues AUBIN trouve inacceptable l'idée de payer des agios bancaires.

Le Délégué général espère que le passage total à la dématérialisation en cette année 2019 permettra de supprimer totalement les coûts de saisie manuelle et donc de réduire encore plus la facture d'Audiens. Il appelle les représentants du personnel à sensibiliser le service administratif et comptable de leur entreprise sur ce sujet, car la partie n'est pas gagnée : pour le premier trimestre 2019, 10 % des entreprises ont encore envoyé des déclarations papier qu'il a fallu saisir manuellement.

Il ajoute qu'en dehors des économies générées, la déclaration dématérialisée limite considérablement le risque d'erreurs et permet d'ouvrir des droits dans les trois jours ouvrés, alors qu'un délai d'un à deux mois est nécessaire avec les déclarations papier.

À la suite de son audit, **Alain GABRIEL** est en mesure de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Les comptes sont certifiés sans réserve ni observation.

Le Commissaire aux comptes passe à son rapport spécial, qui stipule qu'aucune convention concernant le FNAS et d'autres structures n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice 2018.

Il précise que la mission d'un Commissaire aux comptes est non seulement de certifier les comptes et de faire état des nouvelles conventions dans son rapport spécial, mais aussi de veiller à la pérennité de la structure ; en cas de situation très alarmante, il peut déclencher une procédure d'alerte.

Alain GABRIEL tient à rassurer l'Assemblée générale : en regard du résultat déficitaire, il convient d'être particulièrement vigilant sur la gestion de l'exercice 2019 et d'utiliser tous les leviers qui ont été évoqués précédemment par les élus du Conseil de Gestion, mais le Commissaire aux comptes n'en est pas encore au stade de la procédure d'alerte.

Alain GABRIEL annonce qu'il va prendre sa retraite et qu'il cessera donc sa collaboration avec le FNAS qu'il a eu grand plaisir à accompagner pendant 17 ans. En cette dernière Assemblée générale, il a une pensée pour Nathalie LETON avec qui il a eu de nombreux échanges pour mettre en place les outils utilisés aujourd'hui et pour faire évoluer le FNAS vers un fonctionnement plus moderne et plus efficace.

Il indique que, son mandat étant toujours en cours jusqu'à l'Assemblée générale 2020, son suppléant Vincent ROSSO prendra le relais pour l'année à venir. Ce jeune confrère, compétent et ouvert, pourra être le prochain Commissaire aux comptes titulaire du FNAS, si l'Assemblée générale l'accepte

l'année prochaine. Dans cette hypothèse, Alain GABRIEL s'engage à l'accompagner pendant l'année qui vient pour l'initier aux spécificités du FNAS.

Avant de se retirer, il salue les membres de l'Assemblée générale et souhaite une longue vie au FNAS. Il est vivement applaudi.

Le Président et **le Délégué général** le remercient et font part du plaisir qu'ils sont eu à côtoyer Alain GABRIEL toutes ces dernières années. Le Délégué général souligne que les premiers contacts avec son suppléant ont été agréables et fructueux, laissant augurer des échanges constructifs et une ambiance de travail sereine.

Le Délégué général indique que dans le dossier fourni aux membres de l'Assemblée générale, le budget prévisionnel 2019 est présenté dans la version spécifique. Il en communique les grandes lignes.

Produits

● Les produits sont prévus pour 7 792 000 € (-2,18 % par rapport à l'exercice précédent).

Les cotisations baissent globalement de 2,16 %, sachant que les créances perdues sur exercices antérieurs et les provisions sur créances douteuses sont en augmentation respective de 6,78 % et de 13,51 % ; en effet, il semble prudent de provisionner les sommes que doivent les structures en difficulté, qui sont de plus en plus nombreuses depuis l'année dernière.

Les autres ressources diminuent de 4,13 % : d'une part, le FNAS ne percevra plus de revenus locatifs pour le local de la rue du Département et d'autre part, les produits financiers seront forcément moindres puisqu'ils sont corrélés au niveau de trésorerie du FNAS.

Charges

● Les charges sont budgétées à 7 795 000 € (-6,13 %).

Les activités sociales sont prévues en diminution (-9,21 % par rapport à 2018), sachant que les mesures d'urgence ont permis de faire des économies de 15 % sur le coût global des activités.

La baisse par rapport à 2018 est de 5,89 % sur les activités de séjours et de 12,16 % sur les activités de loisirs ; en effet, à cause du plafonnement mis en place en 2017 dans le cadre de la mutualisation, les activités de loisirs augmenteront moins vite que les activités de séjours.



La diminution prévue sur les activités et investissements à caractère collectif est liée à la prise en compte des dossiers traités en 2018, mais imputables à l'année 2017. En principe, l'année 2019 doit correspondre uniquement aux dossiers de l'exercice en cours.

Les coûts de formation/communication/information sont prévus en baisse de 4,26 %, puisque la journée d'étude d'hiver qui aurait dû être planifiée en 2019 a été avancée en novembre 2018. En revanche, l'enveloppe dédiée aux déplacements en commission est un peu plus importante, car un gros travail a été entamé sur la refonte des grilles, entraînant davantage de déplacements de participants.

Les frais de gestion affichent une hausse de 10,75 %, due notamment aux dépenses d'Assemblée générale puisque 2019 est une année électorale, induisant des coûts non négligeables pour le processus électoral.

Les charges de convention de gestion Audiens continuent à diminuer (-6,44 %). Les autres charges restent à peu près constantes.

Les charges de personnel, budgétées à 960 000 €, augmentent de 1,86 % en raison de quelques passages à l'échelon conventionnel supérieur et à quelques évolutions internes.

Le résultat de l'exercice est de -3000 €, ce qui correspond quasiment à l'équilibre en regard du budget global du FNAS.

Pour répondre à la question de Cathy GRACIA, le **Délégué général** confirme que ce budget tient compte des mesures d'urgence sur l'ensemble de l'année. Cathy GRACIA en déduit qu'il ne s'agit donc plus de mesures d'urgence, mais de mesures pérennes. Le Délégué général précise qu'elles permettent d'économiser plus de 710 000 €. Cathy GRACIA note que sans ces économies, l'exercice 2019 serait fortement déficitaire.

Patrice MASSÉ (Niort) remarque que le Conseil de Gestion a choisi de présenter un budget prévisionnel équilibré, ce qui est respectable en soi, mais que cet équilibre s'obtient au prix d'une réduction durable des droits des usagers du FNAS. Il souligne qu'un vote favorable de ce budget revient à accepter que les mesures d'urgence ne soient plus conjoncturelles, mais bel et bien structurelles.

Patrice MASSÉ aimerait que les représentants du personnel s'expriment sur ce sujet, sachant que la présentation d'un budget prévisionnel équilibré n'est pas une obligation, mais un choix délibéré. Le Conseil de Gestion aurait pu également préparer un budget déficitaire, en maintenant le niveau de PEC tel qu'il était auparavant.

Le Délégué général explique qu'au moment où les mesures d'urgence ont été mises en place, le Conseil de Gestion et lui-même espéraient avoir une réponse positive de la part des employeurs, permettant d'envisager l'arrêt des restrictions en cours d'année. Ce n'est hélas pas le cas et il faudra probablement les poursuivre tout au long de l'exercice, sachant que la moitié de l'année est déjà écoulée. La présentation d'un budget intégrant ces mesures d'urgence semblait donc incontournable. En revanche, le Délégué général ne perd pas l'espoir de revenir sur ces mesures par la suite.

Éva LOYER rappelle que quoi qu'il en soit, l'Assemblée générale est souveraine pour prendre toute décision sur le budget prévisionnel.

Laurent POINTURIER souligne qu'une augmentation de 0,2 % du taux de cotisation ne mettra pas en péril les entreprises. Le blocage des employeurs sur ce point s'apparente, pour lui, à une position idéologique. Il fait valoir que le rôle du FNAS est d'offrir à ses ressortissants un niveau digne d'activités sociales, sur le plan qualitatif comme sur le plan quantitatif, et qu'à force de réduire les droits, le FNAS perd son sens premier.

Non sans humour, il suggère de limiter les activités sociales, pendant un an, à l'envoi d'un pin's à chaque usager, accompagné d'un mot : « les employeurs vous souhaitent de belles activités sociales ». Plus sérieusement, un gel des prises en charge pendant un an créerait un électrochoc poussant les salariés à se mobiliser auprès des employeurs, tout en reconstituant la trésorerie du FNAS.

Hugues AUBIN avoue qu'il se sent partagé entre deux positions, dans cette situation qu'il qualifie de schizophrénique : d'une part, il trouve inacceptable la baisse durable des prises en charge, consécutive aux mesures d'urgence, mais d'autre part, il ne peut se résoudre à l'idée de devoir stopper les prises en charge en cours d'exercice ; or, ce risque est réel si le FNAS maintient le niveau de PEC tel qu'il était en 2017. Il ajoute que le Commissaire aux comptes ne saurait valider un budget prévisionnel présentant un résultat de -700 000 €.

Revenant sur les pistes évoquées précédemment par Bertrand MAON, Hugues AUBIN affirme que ce problème financier dépasse le cadre du Conseil de Gestion. Il appelle à la mobilisation générale pour jouer sur tous les leviers et ouvrir un dialogue constructif avec les employeurs.

Éric FLEURIMONT aimerait entendre les employeurs qui ont réitéré, lors de l'Assemblée générale 2018, leur attachement au FNAS, mais qui, un an après, n'ont toujours pas concrétisé ces paroles par des décisions concrètes.

24 juin 2019

Le Président indique que le FNAS n'a pas reçu le rapport de la Commission de suivi.

Il présente les excuses d'Agnès LOUDES, Présidente de la Commission de suivi, absente en raison d'un accident de voiture, heureusement sans gravité. Il cède la parole à Juliette PRISSARD, Directrice du SNSP, qui est venue accompagnée de Laurence RAOUL (SYNDEAC) et d'Aurélié FOUCHER (PROFEDIM).

Juliette PRISSARD confirme l'empêchement de la Présidente de la Commission de suivi, mais elle précise que même sans cet accident récent, Agnès LOUDES ne serait pas venue pour exprimer son désaccord avec la décision du collège des employeurs de ne pas augmenter le taux de cotisation. Juliette PRISSARD est chargée de la représenter.

Elle explique à l'Assemblée générale que dans un courrier officiel, la Commission de suivi a fait part de son inquiétude face au déficit structurel du FNAS ; les représentants des employeurs ont indiqué qu'ils étaient prêts à étudier l'augmentation de la cotisation, mais qu'ils souhaitaient que le FNAS mette en œuvre un certain nombre de réformes. Des propositions ont été détaillées dans le courrier.

À ce jour, les différents syndicats patronaux ne se sont pas mis d'accord sur la revalorisation du taux de cotisation, certains d'entre eux y restant opposés ; le SNSP ne désespère pas d'y parvenir dans un délai relativement proche, mais la Commission de suivi n'est malheureusement pas en mesure de donner aujourd'hui une réponse positive à l'Assemblée générale. Pour cette raison, elle ne présentera pas de rapport écrit officiel.

Parallèlement, des discussions ont eu lieu avec les organisations de salariés dans le cadre de la CPPNI, pour que les employeurs puissent à nouveau assister au Conseil de Gestion du FNAS. Ce point a été entendu et aujourd'hui, une résolution visant à inviter deux représentants des employeurs est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Patrice MASSÉ rappelle que le choix de quitter les instances du FNAS en 2011 était une initiative du collège des employeurs et non des organisations de salariés. Il souligne qu'en ne remettant pas de rapport, la Commission de suivi contrevient à ses obligations statutaires, au moment même où les organisations patronales demandent à réintégrer le Conseil de Gestion. Il juge cette posture assez contradictoire.

Hugues AUBIN comprend bien qu'il soit difficile, pour le collège des employeurs, de faire état par écrit de ses dissensions internes à propos du taux de cotisation, mais pour autant, il ne s'attendait pas à cette absence totale de rapport de la part de la Commission de suivi. Sa stupéfaction est d'autant plus grande que, pour participer deux fois par an à la Commission de suivi en tant que membre du Bureau, il a toujours pu assister à des échanges constructifs et à une volonté d'avancer de part et d'autre, même si les points de vue sont différents.

Juliette PRISSARD précise que le rapport existe, mais qu'il n'a pas été envoyé, car les organisations patronales n'ont pu se mettre d'accord sur la rédaction des conclusions. Elle espère qu'il sera transmis au FNAS dans les plus brefs délais. Aujourd'hui, elle est présente pour faire à l'Assemblée générale un rapport oral, dans les grandes lignes.

Laurence RAOUL (SYNDEAC) appuie ces propos et réaffirme la volonté des employeurs de maintenir le FNAS en bon état de marche, car ils y sont très attachés. Elle pense que les organisations patronales parviendront à un consensus sur la revalorisation de la cotisation.

Éva LOYER entend toutes ces difficultés, mais elle insiste sur l'importance pour les représentants des salariés d'avoir un compte rendu officiel, exposant ces divergences de point de vue. Elle fait remarquer que les membres du Conseil de Gestion ont toujours fait état de leurs difficultés dans leurs procès-verbaux, en toute transparence, et qu'ils en attendent autant de la part des représentants patronaux qui siègent dans la Commission de suivi. Elle rappelle que les cotisations qui font vivre les organisations patronales viennent des entreprises ; rendre compte aux salariés qui contribuent quotidiennement au fonctionnement de ces entreprises est donc, à ses yeux, la moindre des choses.



Jean-Luc BERNARD rejoint ce point de vue : il estime que ce non-respect des statuts fragilise le secteur dans son ensemble, notamment vis-à-vis des tutelles.

Cathy GRACIA s'avoue fortement déstabilisée par la non-remise du rapport cette année, qui fait suite à l'absence des employeurs à l'Assemblée générale de l'année dernière. Elle le prend comme un manque de considération à l'égard des salariés.

Le Président s'en déclare choqué. Il considère que dans une instance aussi importante que l'Assemblée générale qui mobilise des personnes venant de toute la France, y compris d'outre-mer, la Commission de suivi aurait pu se donner la peine de faire au moins un écrit de quelques lignes, à défaut de rapport complet.

Juliette PRISSARD assure qu'il ne s'agit en aucun cas de désinvolture de la part d'Agnès LOUDES. Il s'agit, au contraire, d'un acte politique très fort pour marquer son désaccord avec certaines organisations patronales. Elle explique qu'à l'instar du FNAS, les entreprises du secteur subventionné rencontrent ces derniers temps de grosses difficultés financières, ce qui exacerbe les dissensions au sein de la Commission de suivi ; en effet, il existe de grandes différences économiques parmi les organisations d'employeurs. Par-delà les divergences de point de vue, cette baisse de financement montre le désintéret et le désengagement croissants des pouvoirs publics vis-à-vis de la culture en France. Les organisations d'employeurs ont de plus en plus de mal à peser politiquement vis-à-vis des tutelles, d'autant plus que le gouvernement actuel n'a plus du tout la même vision que les gouvernements précédents sur le monde du spectacle subventionné, issu de la décentralisation.

Le Président ne peut qu'appuyer ce constat. Il s'étonne d'autant plus que le collège des employeurs ait été incapable d'arriver à un accord sur l'augmentation du taux de contribution au FNAS, dans une période où les organisations patronales et salariales doivent faire front uni pour combattre ensemble vis-à-vis du ministère de la Culture, afin d'endiguer la baisse des subventions.

Le Délégué général revient sur les réformes demandées par la Commission de suivi. Il souligne qu'en prenant des mesures exceptionnelles visant à économiser 710 k€, le Conseil de Gestion est allé bien au-delà des ajustements que réclament les employeurs. À titre personnel, il s'interroge sur les notions de « réforme » et « d'ajustements », qui sont des termes employés fréquemment par le gouvernement et qui s'inscrivent dans une démarche destinée, à moyen terme, à mettre à bas l'ensemble du dispositif social.

Par ailleurs, en tant que Délégué général et responsable de l'équipe du FNAS, il s'inquiète d'assister, depuis quelque temps, à une attitude hostile, voire agressive de la part des dirigeants de certaines structures. Parmi eux, certains adhèrent pourtant à des organisations d'employeurs qui soutiennent le FNAS. Comme les salariés de l'équipe ont pour consigne de lui passer systématiquement le relais lorsque les échanges par courriel ou par téléphone s'enveniment, le Délégué général est bien placé pour constater que certains propos dépassent les bornes, relevant même parfois de la diffamation. Il précise qu'en l'occurrence, les employeurs en question ne sont pas dans les petites entreprises les moins bien loties.

Il partage pleinement l'analyse que Laurent POINTURIER vient de livrer à l'Assemblée générale : le refus catégorique de certaines organisations patronales d'augmenter le taux de cotisation est purement idéologique. Les arguments financiers qui sont mis en avant ne tiennent pas, car concrètement, l'augmentation demandée par le FNAS se chiffre à 30 centimes de plus par cachet conventionnel ou 3 euros de plus par mois sur la fiche de paie.

Hugues AUBIN ne met pas en doute l'attachement de la Commission de suivi au FNAS, mais il regrette ce blocage sur cette question de la cotisation alors que, comme vient de le démontrer le Délégué général, les montants ne peuvent en aucun cas mettre en péril les entreprises. Il déplore d'autant plus cette situation que, personnellement, il a toujours considéré les relations avec la Commission de suivi comme étant enrichissantes et constructives. Il souligne qu'en cette période particulièrement difficile pour le secteur du spectacle vivant, il est dramatique que certains employeurs se laissent aller à des petites phrases assassines qui portent préjudice à l'ensemble de la profession.

Assemblée générale

24 juin 2019

Bertrand MAON ajoute que la branche n'avait pas besoin de ces perturbations, étant déjà assez fragilisée. Dans une optique résolument optimiste, il suggère que les représentants des organisations patronales formalisent la position de la Commission de suivi dans un écrit de quelques lignes avant la fin de l'Assemblée générale, au lieu de laisser derrière eux un sentiment de vide et de manque de considération.

Il note que selon Laurence RAOUL, les employeurs sont susceptibles de parvenir prochainement à un accord. Cette position pourrait être confirmée lors de la CPPNI du 19 septembre 2019.

Éric FLEURIMONT déplore, lui aussi, l'absence de rapport de la Commission de suivi, qui aurait pu permettre d'appréhender plus sereinement les prévisions budgétaires au moment où l'Assemblée générale doit s'exprimer sur le budget 2019. Il compte vivement sur un engagement plus fort des employeurs pour prouver leur attachement véritable au FNAS.

Aurélie FOUCHER comprend le désappointement des représentants des salariés et assure qu'aujourd'hui, il aurait été plus confortable, pour les trois représentantes des employeurs, de pouvoir lire le rapport de la Commission de suivi. Elle confirme que les discussions sont denses au sein du collège employeurs. Lors de la dernière réunion de CPPNI qui s'est tenue le vendredi précédent, certaines organisations patronales ont plaidé pour une augmentation tandis que d'autres s'y opposaient farouchement.

Elle explique qu'au-delà de ce sujet, les employeurs s'interrogent sur l'avenir du FNAS, qui compte +10 % d'utilisateurs chaque année depuis trois ans. Certes, le nombre accru de bénéficiaires est une excellente nouvelle, mais ce succès soulève la question des moyens du FNAS, même si une hausse du taux de cotisation était consentie. Un certain nombre de pistes ont été identifiées, comme le plafonnement par foyer et non par individu. Il convient de poursuivre cette réflexion pour faire avancer les choses et apporter des réponses en CPPNI.

Bertrand MAON invite Aurélie FOUCHER à ne pas mélanger les genres. Les propositions des employeurs pour réajuster le fonctionnement du FNAS concernent exclusivement le Conseil de Gestion et pas la CPPNI. Si la 11^e résolution est validée par l'Assemblée générale, les représentants des employeurs pourront en discuter en Conseil de Gestion. En revanche, l'augmentation du taux de cotisation relève effectivement de la CPPNI.

Cathy GRACIA signale qu'en CPPNI, la négociation sur l'accord fondant le CSEC est bloquée depuis un an, car les organisations patronales refusent de doter le CSEC de la personnalité civile. Ce point est loin d'être anodin, car si le CSEC n'a pas la personnalité civile, les employeurs récupèrent de fait la gestion des activités sociales et culturelles, revenant ainsi à la conception paternaliste des œuvres sociales d'avant 1945. Cathy GRACIA estime que dans ces conditions, il est paradoxal de demander aux organisations salariales d'aller se battre aux côtés des organisations d'employeurs pour maintenir les subventions dans les entreprises.

Pierre ROMASZKO appuie ces propos et rappelle qu'à l'origine, les CE avaient été créés pour que les salariés puissent s'emparer de leurs droits. Il met en garde les employeurs contre la tentation à céder à la tendance actuelle, qui consiste à revenir sur tous les acquis issus du Conseil national de la Résistance.

Le Président clôt ce point en remerciant les trois représentantes des organisations d'employeurs pour leur présence, malgré le défaut de rapport écrit qu'il continue à déplorer. Il souhaite bon rétablissement à Agnès LOUDES.

Avant d'inviter les membres de l'Assemblée générale à se restaurer, le Délégué général présente toute l'équipe. Les salariés du FNAS sont vivement applaudis.

(La séance, suspendue à 12 h 37, est reprise à 14 h 12.)



Avant d'aborder le point suivant, le **Délégué général** indique que les statuts consolidés du FNAS et le règlement intérieur actualisé se trouvent dans la plaquette d'Assemblée générale, qui a été remise à chaque participant.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES MANDATS

Christophe JAILLET présente le compte rendu des travaux de la Commission des Mandats.

- L'Assemblée générale est constituée de 111 membres,
- dont 38 sont présents
- et 50 sont représentés,
- soit un total de 88 votants.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Délégué général précise que l'ensemble des opérations de vote se déroulera sous le contrôle de M^e BICHE, qui a suivi tout le processus électoral depuis le mois de décembre.

Le **Délégué général** rappelle que, comme il l'a lui-même annoncé ce matin, le Commissaire aux comptes Alain GABRIEL prend sa retraite. L'Assemblée générale est ainsi appelée à se prononcer ce jour sur son remplacement par son suppléant, Vincent ROSSO, du cabinet SolutecAudit. S'agissant d'un cabinet avec un associé, il n'est plus nécessaire de nommer un nouveau suppléant, Vincent ROSSO pouvant facilement être remplacé en cas d'empêchement.

À la fin du mandat officiel d'Alain GABRIEL, en juin 2020, le Conseil de Gestion proposera à l'Assemblée générale un nouveau commissaire aux comptes.

Présentation de la décision du Conseil de Gestion, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale, d'inviter une délégation des employeurs

Avant la présentation de ce sujet par le Délégué général, **Cathy GRACIA** exprime sa stupéfaction de voir que les représentantes de la Commission de suivi ont quitté l'Assemblée générale, alors que ce point concerne directement les employeurs. Selon elle, cette désertion choquante laisse planer des doutes sur l'intérêt que portent les syndicats patronaux au FNAS, malgré leurs affirmations, et sur leur volonté de faire avancer le dialogue social. Elle remarque que l'an dernier, le SYNDEAC était absent, alors qu'il s'agit d'un des syndicats fondateurs du FNAS.

Le **Délégué général** détaille les raisons qui ont présidé à la décision d'inviter en permanence au Conseil de Gestion deux représentants des employeurs issus de la Commission de suivi. L'idée est de les faire revenir dans les réunions, à titre uniquement consultatif et non délibératif, pour battre en brèche l'argument de manque d'informations brandi systématiquement par les employeurs.

Le Délégué général rappelle que jusqu'en 2011, les organisations patronales étaient informées tout au long de l'année par le Président du Conseil de Gestion, qui était issu du SYNDEAC. En 2011, elles ont voulu se retirer et laisser la présidence aux organisations de salariés qui ont pris leurs responsabilités, mais elles se plaignent maintenant des conséquences de leur initiative. Le Conseil de Gestion leur offre donc de revenir autour de la table, sans pour autant accéder à leur souhait de transformer le FNAS en organisme paritaire.

Véronique SINICOLA (Valence, élue au Conseil de Gestion) précise que ces deux invités permanents seront obligatoirement des élus d'organisations patronales, dont le Président ou la Présidente de la Commission de suivi. **Cathy GRACIA** remarque que les trois représentantes du collège d'employeurs venues le matin sont des salariées des organisations patronales et non des élus. Elle insiste sur l'importance de réserver ces invitations exclusivement aux représentants élus des employeurs.

Frank GÉTREAU ajoute qu'en assistant aux réunions, les deux représentants des employeurs seront bien informés du fonctionnement et de la gestion du FNAS, ce qui leur évitera de faire des propositions de réformes totalement décalées.

Le **Délégué général** cite quelques-unes des propositions détaillées dans le courrier envoyé au Conseil de Gestion. Il est notamment question de faire une offre fermée, pour mieux maîtriser les coûts et éviter de faire des vérifications, mais dans les faits, une offre fermée impose de créer un catalogue et de communiquer avec tous les ouvriers droit, ce qui n'est pas faisable compte tenu de la typologie particulière du public du FNAS. **Éva LOYER** souligne que la plupart des activités listées dans les catalogues des CE ne sont pas compatibles avec le mode de vie et les rythmes professionnels des artistes et techniciens du spectacle vivant.

Patrice MASSÉ suggère de les prendre au mot et de créer une certaine forme d'offre fermée, en investissant encore davantage dans les villages de vacances.

Une autre proposition consiste à créer un plafond par foyer pour l'ensemble des activités sociales au lieu d'un plafond individuel, mesure profondément injuste aux yeux du Délégué général. Les

24 juin 2019

employeurs font également des préconisations sur le niveau de prise en charge des usagers au quotient familial élevé, alors qu'aujourd'hui, la tranche la plus haute de QF représente moins de 6 % des prises en charge totales ; réduire encore davantage les PEC sur cette tranche n'apportera certainement pas les économies attendues.

Le Délégué général cite également une demande qui lui semble particulièrement incohérente. Aujourd'hui, en cas de carence aux élections, le règlement du FNAS prévoit de provisionner les sommes revenant au CSEC, le temps que l'instance puisse voir le jour. En attendant, les salariés ont droit à prise en charge sur les activités de séjours, mais pas sur les activités de loisirs. Les organisations patronales souhaitent que désormais, les salariés permanents aient tout de même droit à toutes les activités, même en l'absence de représentants du personnel élus.

Le Délégué général rappelle qu'il y a vingt ans, ces mêmes employeurs voulaient au contraire que les activités de loisirs soient gérées uniquement dans les entreprises, au plus près des salariés. Ce débat avait abouti à un compromis : la création des CSE dans les entreprises entre 10 et 50 salariés. Il ne peut s'empêcher de déceler, dans cette nouvelle proposition, une volonté de limiter la création d'instances de représentation du personnel dans les entreprises.

Cathy GRACIA signale également que certains employeurs recommandent d'arrêter les journées d'étude, alors que ces journées de formation s'inscrivent dans la lignée des grands mouvements d'éducation populaire, destinés à favoriser l'émancipation, l'instruction et l'esprit critique des salariés.

En dehors de toutes ces propositions qui démontrent que les organisations d'employeurs sont ignorantes du fonctionnement du FNAS et qu'elles ne tiennent pas compte du mode de vie particulier des salariés du spectacle vivant, **le Délégué général** avoue qu'il ne digère pas le reproche de présentation financière « partielle, voire erronée ». Or, les PV d'Assemblée générale et de Conseil de Gestion prouvent que depuis des mois, des explications pédagogiques sont fournies à chaque réunion pour faire comprendre que l'apparente augmentation des recettes du FNAS est liée, en réalité, à des rattrapages de cotisations sur exercices antérieurs et que les cotisations de l'exercice en cours ont commencé à régresser. Il ne s'agit donc pas d'une présentation partielle, mais d'une réalité chiffrée et démontrable.

Patrice MASSÉ voit dans ces reproches et dans toutes ces propositions une véritable régression idéologique. Ayant assisté à une séance de CPPNI, il a pu constater que l'organisation la plus réfractaire à l'évolution du taux de cotisation était le SYNDEAC. Pour lui, voter favorablement le budget prévisionnel revient à

entériner la capacité du FNAS à assurer son équilibre financier en restreignant les droits des bénéficiaires. Il suggère de voter contre, pour créer un rapport de force et inciter les délégués du personnel à faire pression sur leurs directeurs, sachant que la majorité des Scènes nationales et des CDN sont adhérents au SYNDEAC.

Le Délégué général propose d'ouvrir un débat sur la pertinence ou non de voter contre le budget prévisionnel.

Il insiste sur la nécessité d'instaurer un rapport de force entre les salariés des entreprises et leurs employeurs, quelle qu'en soit la forme, car jusqu'à présent, la cause du FNAS n'a pas vraiment mobilisé les troupes. Lorsque le Conseil de Gestion a voté les mesures d'urgence en décembre 2018, il a demandé au Délégué général d'envoyer une lettre ouverte aux employeurs, accompagnée d'un courrier appelant l'ensemble des délégués du personnel et des salariés à faire pression. Malheureusement, cette mobilisation n'a pas eu lieu, laissant libre cours à des réactions très vives de la part des dirigeants d'entreprise.

Patricia COLIN ne peut qu'approuver le principe de rapport de force, mais elle reconnaît qu'il est bien difficile de le construire au sein des entreprises. Elle met en avant l'importance de faire preuve de pédagogie vis-à-vis des salariés pour qu'ils comprennent les enjeux. Dans cette perspective, il serait intéressant d'avoir un document au plus vite, retraçant les grandes lignes des problématiques (refus de certaines organisations patronales d'augmenter le taux de contribution au FNAS, absence de rapport à l'Assemblée générale) pour pouvoir communiquer dans les structures avant les vacances d'été.

Laurent POINTURIER précise que s'il a proposé une mesure radicale de gel des activités pendant un an, c'est justement pour faire prendre conscience aux salariés de la situation du FNAS, qui est finalement un organisme qu'ils connaissent assez peu, en dehors de l'aspect activités sociales.

Éric FLEURIMONT n'est pas convaincu que cette mesure rende le FNAS plus populaire. Par ailleurs, il attire l'attention sur la situation des salariés du FNAS qui se retrouveraient au chômage technique. Pour cette raison, le rejet du budget prévisionnel lui semble une réponse à la fois percutante et plus adaptée. En parallèle, les organisations salariales doivent continuer à interpeller les employeurs de toutes les organisations patronales, y compris celles qui sont plutôt favorables à l'augmentation, comme le SNSP.



Éva LOYER doute qu'il soit possible, statutairement et juridiquement parlant, de geler toutes les prises en charge pendant un an, le temps de reconstituer le fonds de réserve. **Le Délégué général** ajoute que si cette décision était prise, les employeurs ne manqueraient pas de cesser immédiatement de cotiser. En revanche, il serait pertinent de signaler aux salariés que si le taux de contribution ne bouge pas, le FNAS risque de devoir différer les remboursements.

Avant de laisser l'Assemblée générale se prononcer sur le budget prévisionnel, **Éva LOYER** suggère de rédiger une motion pour expliquer, le cas échéant, les raisons de son rejet.

Cathy GRACIA est partisane du vote contre le budget prévisionnel, qui serait un acte fort de l'Assemblée générale pour montrer sa désapprobation vis-à-vis de l'attitude du collège patronal.

Hélène RAIMBAULT (salariée intermittente, élue au Conseil de Gestion) se demande si le FNAS pourra engager toutes ses dépenses pour l'année 2019, si le budget prévisionnel est rejeté. Elle craint que ce vote contre n'oblige le FNAS à organiser une Assemblée générale extraordinaire pour approuver un nouveau budget prévisionnel.

Le Délégué général se renseigne sur ce point auprès de Me BICHE, huissier de justice, qui lui confirme qu'en cas de rejet, l'organisation d'une Assemblée générale extraordinaire semble incontournable.

Ketty GARÇON (Basse-Terre) explique que la Scène nationale de Guadeloupe a vécu cette situation pendant deux ans. Le budget prévisionnel avait été rejeté et pour pouvoir fonctionner, la structure avait dû soumettre à l'approbation du Commissaire aux comptes un nouveau budget, nettement plus contraint.

Quoi qu'il en soit, **Hugues AUBIN** doute fort qu'un rejet du BP 2019 par l'Assemblée générale fasse plier les employeurs. Il penche pour un vote favorable, mais en rédigeant une motion mettant en exergue plusieurs points, comme l'a proposé Éva LOYER. **Bertrand MAON** partage ce point de vue.

Pour **Éric FLEURIMONT**, l'objectif du vote défavorable est d'éviter d'entériner les mesures d'urgence, en leur donnant un caractère définitif. **Laurent POINTURIER** se rappelle qu'en 2004, les premières mesures d'urgence, qui étaient censées être temporaires, sont devenues pérennes et qu'elles ont été suivies de bien d'autres restrictions par la suite.

Le Délégué général rassure l'Assemblée générale sur ce point : en l'occurrence, les mesures d'urgence ont été votées par le Conseil de Gestion uniquement pour l'année 2019.

Hervé LADREYT (Paris) s'interroge sur le risque réel d'un déficit de 300 000 €, quitte à devoir assumer des agios et à gérer des relations un peu plus difficiles avec la banque, sachant que le FNAS dispose de 3,5 M€ de réserves.

Le Délégué général rappelle que le déficit cumulé est de 703 000 €. Par ailleurs, il insiste sur l'importance de conserver un certain niveau de trésorerie, sachant que le FNAS doit décaisser bon nombre de dépenses (notamment pour les séjours) avant d'encaisser les cotisations. Si la trésorerie était mise en péril, le FNAS devrait stopper les prises en charge avant la fin de l'exercice, ce qui poserait un gros problème d'équité entre les ouvriers droit qui font des demandes en fin d'année et ceux qui atteignent déjà leur plafond au mois de juillet. Par ailleurs, il n'est pas certain qu'il soit si facile de négocier avec la banque.

Il est appuyé par **Hugues AUBIN** qui signale que contrairement aux entreprises du champ, qui peuvent toujours fournir à la banque une notification de subvention du ministère pour passer un cap difficile, le FNAS ne reçoit aucune aide publique. Les négociations avec la banque risquent donc d'être compliquées. Par ailleurs, l'idée de creuser le déficit pour mettre les employeurs au pied du mur ne lui semble pas une bonne stratégie, la Commission de suivi ayant déjà bien souvent pointé le déficit cumulé.

Après un long débat, le Président invite les membres de l'Assemblée générale à voter les résolutions et à élire les représentants des CEC/CSEC. Pendant les opérations de vote, Frank GÉTREAU s'attelle à la rédaction d'une motion.

Pendant le vote, le Délégué général présente le futur Espace Salarié du site internet du FNAS, réservé aux ouvriers droit.

Ceux-ci pourront s'inscrire à leur espace en renseignant leur adresse courriel personnelle, leur nom, leur prénom, et leur numéro d'ouvrier droit et choisir leur mot de passe. Si les informations correspondent à celles qui existent dans la base de données du FNAS, l'ouvrier droit recevra un courriel contenant un lien sur lequel il devra cliquer pour activer son compte. Il pourra alors se connecter en renseignant son identifiant (adresse courriel) et le mot de passe choisi.

Le Délégué général précise que pour des raisons de sécurité, les adresses courriel professionnelles ne seront pas acceptées pour l'inscription, car elles sont trop facilement utilisables par autrui. Il rappelle que le numéro d'ouvrier droit figure sur la pochette d'envoi de *FNAS INFOS* ou peut être demandé au FNAS ou, pour les salariés permanents, aux élus du CSE ou du CSEC.

24 juin 2019

Le FNAS s'adressera aux ouvrants droit par courriel et/ou par courrier, pour leur demander de vérifier les informations les concernant et de prendre contact avec le FNAS en cas d'erreur ou d'informations incomplètes.

■ Une fois connecté, l'utilisateur pourra accéder à l'onglet « **Vos informations** », listant toutes les données personnelles : nom et prénom, numéro d'ouvrant droit, adresse de contact, date de fin connue des droits, situation familiale et professionnelle, taux et plafond de PEC grille par grille.

■ Dans le volet « **Préférences** », il pourra indiquer ses choix de mode de contact (courriel, téléphone, courrier) ou d'envoi de *FNAS INFOS* (format papier par courrier ou format PDF par courriel). Pour des raisons de sécurité, les informations de contact (par exemple, changement d'adresse courriel) ne pourront pas être modifiées par l'utilisateur lui-même : il devra envoyer une demande pour que l'équipe du FNAS puisse intégrer les modifications.

■ Un deuxième onglet recense les temps de travail connus du FNAS : historique d'ouverture de droits et heures de travail qui ne sont pas encore comptabilisées, mais qui serviront pour la prochaine ouverture de droits.

■ Dans l'onglet relatif aux PEC, le plafond annuel sera rappelé

avec une alerte lorsque le plafond est atteint. L'ouvrant droit pourra consulter ses prises en charge au cours de l'exercice, par type de produits, par identité des bénéficiaires et par année d'imputation. Il visualisera les dossiers en cours n'ayant pas encore donné lieu à règlement et ceux qui viennent d'être réglés, avec la date d'envoi du paiement. Il saura également s'il est nécessaire d'envoyer des compléments d'information lorsque les dossiers sont incomplets. Il sera également averti du nombre de Chèques-Lire auxquels il a encore droit pour l'année.

■ Dans l'onglet « **Vos demandes** », l'ouvrant droit pourra consulter la liste des demandes reçues mais encore non traitées ainsi que la liste des demandes en attente d'informations complémentaires pour lesquelles un courrier lui a été adressé.

Le Délégué général souligne que les usagers ne pourront en aucun cas accéder aux données du FNAS par le biais de cet espace qui, a priori, devrait être opérationnel à l'automne.

Le Délégué général termine cette présentation en précisant que cet Espace Salarié a été conçu en responsive design pour s'adapter à tous les formats : ordinateurs, tablettes, smartphones.

Il remercie Isabelle ROLLIN-CHARPENTIER qui en a géré le développement et les tests.

Présentation de la proposition de motion

Le Président lit la motion suivante :



L'Assemblée générale du FNAS du 24 juin 2019 :

- prend acte de l'absence du rapport écrit de la Commission de suivi et le déplore ; l'article 22 des statuts du FNAS, intégré à la CCNEAC, lui en fait pourtant obligation ;*
- constate l'absence de la Présidente de la Commission de suivi, membre du SNSP, qui marque ainsi son désaccord avec certaines des autres organisations syndicales d'employeurs ;*
- déplore qu'aucun représentant élu du collège d'employeurs ne se soit déplacé ;*
- regrette de plus l'absence de tout représentant des employeurs aux débats de l'après-midi, en particulier celui du budget prévisionnel 2019 ;*
- tient à rappeler que le budget prévisionnel 2019, à défaut d'intégrer l'augmentation indispensable du taux de cotisation, prend en compte les mesures d'urgence temporaires votées par le Conseil de Gestion en décembre 2018 et s'oppose à ce que ces mesures se pérennisent.*



Mise aux voix, cette motion est approuvée à l'unanimité.

Elle sera envoyée à la Présidente de la Commission de suivi, ainsi qu'aux trois représentantes des organisations d'employeurs qui ont assisté à l'Assemblée générale dans la matinée.



APPROBATION DES RÉSOLUTIONS ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES CEC/CSEC À BULLETIN SECRET

Le Président proclame les résultats des élections du nouveau Conseil de Gestion.

Pour le collège des entreprises de plus de 11 salariés, 7 sièges étaient à pourvoir. Sur 48 votants inscrits, 46 votes ont été valablement exprimés :

40 voix pour la liste CGT ;
5 voix pour la liste FO ;
1 bulletin blanc.

Les 7 sièges reviennent à la CGT.

Sont élus pour la CGT :

- Éva LOYER ;
- Denis GRILLET ;
- Véronique SINICOLA ;
- Baderdine JABRI ;
- Patricia SAINSON ;
- Laurence VAN MULLEN VIRIQUE ;
- Delphine GARRIC.

Résultat des élections des représentants des intermittents

Le Délégué général annonce les résultats des élections sur la liste des salariés intermittents.

7 sièges reviennent à la CGT,
1 siège revient à FO.

Sont élus pour la CGT :

- Frank GÉTREAU
- Catherine GRACIA
- Catherine AMBACH
- Bertrand MAON
- Jean-Yves RAVOUX
- François DOREMBUS.

Est élu pour FO :

- Gérard DAHAN.

Résultat des élections des représentants des entreprises de moins de 11 salariés

Pour le collège des entreprises de moins de 11 salariés, les 3 sièges reviennent à la CGT.

Sont élus pour la CGT :

- Armelle BOULLIUNG
- Olivier BERLAND
- Mylène DENNERY.

Le Président félicite les nouveaux élus.

Frank GÉTREAU indique que les nouveaux et anciens membres sont tous conviés aux journées d'étude d'été. Ce sera l'occasion pour les élus sortants de transmettre le flambeau aux nouveaux élus.

Il tient à saluer le travail accompli par ceux dont le mandat prend fin, notamment le **Président Patrick HARIVEL**.



24 juin 2019

Proclamation des résultats des votes sur les résolutions

Première résolution

« L'Assemblée générale approuve le compte rendu de l'Assemblée générale du 25 juin 2018 tel qu'il est présenté. »

La première résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.

Deuxième résolution

« Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, l'Assemblée générale approuve celui-ci. »

La deuxième résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.

Troisième résolution

« Après avoir entendu la lecture du rapport financier, l'Assemblée générale approuve celui-ci. »

La troisième résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.

Quatrième résolution

« Après avoir entendu la lecture du rapport de M. le Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat. »

La quatrième résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.

Cinquième résolution

« L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés. »

La cinquième résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.

Sixième résolution

« L'Assemblée générale décide d'imputer le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui s'établit à 338 927,27 €, au compte "report à nouveau" pour le porter à -703 593,20 €. »

La sixième résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.

Septième résolution

« L'Assemblée décide de mutualiser 60 576,57 € des fonds non utilisés pour les CEC en sommeil et provisionnés à hauteur de 171 221,33 €. »

La septième résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.

Huitième résolution

« L'Assemblée générale donne quitus plein, entier et sans réserve aux membres du Conseil de Gestion, à M. le Président et à Mme la Trésorière pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission. »

La huitième résolution est approuvée à la majorité, moins une abstention.



Notre sténographe

Neuvième résolution

« L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 tel qu'il est présenté. »

La neuvième résolution est approuvée à la majorité, moins 10 votes contre et 10 abstentions.

Dixième résolution

« L'Assemblée générale approuve le remplacement du Commissaire aux comptes suppléant, le cabinet BGR Audit, par le cabinet Solutec Audit.

M. Alain Gabriel, Commissaire aux comptes titulaire, prenant sa retraite, il sera remplacé par son suppléant, le cabinet Solutec Audit représenté par M. Vincent Rosso, jusqu'à la fin de son mandat. »

La dixième résolution est approuvée à l'unanimité.

Onzième résolution

« L'Assemblée générale approuve la décision du Conseil de Gestion d'inviter au Conseil de Gestion et à l'Assemblée générale deux représentants élus des syndicats d'employeurs représentés à la Commission de suivi ; ces représentants étant considérés comme des Membres invités tels que définis à l'article 7 des statuts du FNAS. »

Le Président remercie les participants et leur souhaite bon retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 35.



L'équipe du FNAS presque au complet

par Catherine Ambach, Armelle Boulliung, Véronique Sinicola, Alain Brosseau et Frank Gétreau.

Grand renouvellement du Conseil de Gestion

Lors de l'AG de juin dernier, on a vu s'opérer un grand changement au sein du Conseil de Gestion et du Bureau du FNAS. Pas moins de sept de nos amis et camarades sont partis, soit à la retraite, soit laissant leur place à la relève. Bien que nous ayons à cœur d'accueillir les nouvelles et nouveaux élues et élus, en toute amitié, c'est parce que le nombre de sortants est exceptionnellement important - leur absence a fait un sacré vide lors des réunions - que nous tenions au-delà de leur investissement et participation au FNAS, à les remercier... Portraits croisés sous forme de clin d'œil à nos amis Hélène, Patricia, Sylvie, Michel, Roland, Patrick et Hugues... Des rires, des amitiés, du bagage politique et syndical, du répondant, de l'humour et des coups de gueule... Certains ont fait d'eux-mêmes un texte dont voici un condensé...

Par désordre d'entrée en scène, ou presque...

Patrick Harivel

Si nous voulons que sur scène, à l'écran, ou dans l'étrange lucarne, un comédien ressemble à : un médecin, un mécanicien, un notaire ou bien un boulanger...

Il nous faut bien accepter qu'à la ville il ait « l'air d'un comédien ». Patrick sur scène, à l'écran, ou dans l'étrange lucarne, a été tour à tour « gardien de prison », « prêtre-ouvrier », « voisin »... Au FNAS, il a merveilleusement bien joué son rôle... de président.

Même si ce n'est pas la fonction qui honore l'homme mais l'homme qui doit honorer la fonction, c'est un honneur de succéder à un tel prédécesseur, un exemple à suivre et auquel le FNAS doit tellement.

Je t'ai connu, Patrick, au Conseil national du Syndicat français des artistes interprètes, dont tu étais déjà une figure marquante de par tes interventions réfléchies et mesurées, mais toujours très pertinentes et exigeantes politiquement. Tu étais également délégué de la région Centre.



Tu m'as confié avoir fait tout un tas de petits boulots avant de vivre de ton métier d'acteur et de comédien à l'approche de la trentaine.

J'ignorais, jusqu'à récemment, ta riche

carrière. Homme de théâtre avant tout, tu as cependant régulièrement tourné pour le cinéma et la télévision ainsi que pour des courts métrages et la publicité.

Mais finalement, dans nos rencontres de plus en plus régulières et nombreuses, nous partageons quantités de réflexions sur nos métiers, la politique, la société, l'humanité mais ne savons guère des pratiques professionnelles de nos camarades de lutte, de militance et de partage de responsabilités endossées pour la défense de nos métiers et l'amélioration des conditions d'exercice de ceux-ci, comme tout simplement de vie des salariés de nos champs professionnels.

Voilà comment tu résumes toi-même les étapes principales de ta relation au FNAS :

La Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles a été étendue par arrêté le 4 janvier 1994.

Quelques mois plus tard, nous avons été nombreux, artistes interprètes, à nous intéresser au FNAS, lors de la remise en fin de contrat de l'enveloppe administrative contenant la fiche de paie, le feuillet rose des ASSEDIC, le feuillet bleu des Congés spectacles, un chèque bancaire et un feuillet FNAS...

Quelques années plus tard, je ne sais plus quelle année, mon syndicat, le SFA (Syndicat français des artistes interprètes), m'a proposé de participer, en tant que Délégué de la section régionale et élu au collègue salarié-intermittent, aux journées d'étude du FNAS lors du Festival d'Avignon...

En 2010, avec d'autres camarades, je suis élu sur la liste syndicale de la Fédération CGT du spectacle au Conseil de Gestion du FNAS. Tout d'abord, en tant que secrétaire adjoint pendant un mandat puis comme président jusqu'à l'Assemblée générale de juin 2019.

En effet, après le départ du représentant des employeurs à la présidence du FNAS, Roland Rondini a accepté cette présidence durant le premier mandat échu aux seuls salariés, puis, dès l'élection suivante (juin 2012), tu repris le flambeau pour trois mandats successifs, dont le dernier

prolongé jusqu'à une septième année !
Magnifique !
Ton grand regret : ne pas avoir obtenu,
malgré tes régulières interventions à ce
sujet, l'augmentation tant espérée du taux
de cotisation.

Ton humour, ta patience et ton esprit de
solidarité et de partage ont fortement
contribué à créer une ambiance de travail
chaleureuse et enthousiasmante, qu'il
s'agisse des Conseils de Gestion et
Bureaux exécutifs ou lors des journées
d'études.

Encore aujourd'hui, tu sais me transmettre
ton expérience pour me guider et tu restes
bienveillant pour me rectifier lorsque
nécessaire.
Notre complicité grandissante au fil des
années (allant parfois jusqu'à se livrer
assez intimement sur le plan personnel)
m'a tout naturellement amené à te
succéder et c'est parce que tu m'as offert
ta confiance que j'ai osé m'imaginer
capable de relever le défi.

Tu nous as marqués et toute l'équipe du
FNAS te garde une place réservée...
d'honneur fraternel.
Je tenais à te témoigner ma profonde
reconnaissance, ainsi qu'au nom du FNAS,
à te remercier pour ton fidèle engagement
et généreux dévouement.

Frank Gétreau - Président du FNAS

Michel Pezaud



Depuis peu retraité de la Scène nationale
d'Angoulême où il exerçait son métier de
régisseur son, il est actif au sein du FNAS depuis
1998 et membre du trio infernal contestataire avec
Patricia et Roland, comme il aime à le souligner !
Si la vie ne tient qu'à un cheveu, Michel ne manque de
rien, sa vitalité n'est plus à démontrer et sa chevelure est
un panache identifié par tous ceux qui ont eut le plaisir de
voyager avec lui. Que ce soit en Irlande « *Comme chez lui
entre deux Charentes la Maritime liberté* », à Cuba
en troisième barbudos après el Camilo, à Stockholm, ou
plus récemment à Naples avec Michel en cicérone.



Roland Rondini

Arlésien de cœur, délégué du personnel
du Théâtre des Salins, Scène nationale
de Martigues où il est attaché aux
Relations publiques. Par conviction et
engagement, il s'est investi au FNAS jusqu'à en
être le premier président issu du collège
salarié.

On dit souvent que les doubles initiales portent
bonheur : Danielle Darrieux, Michelle
Morgan... La vie de Marilyn Monroe a été pour
le moins perturbée. Celle de Roland qu'il lui a
fallu « vivre, vaille que vivre », n'a pas été, non
plus, un long fleuve tranquille. C'est la
première fois et la dernière sans doute que l'on
compare Roland à Marilyn Monroe,
peut-être aurait-il préféré que ce fût
à Jean Jaurès.

Hélène Raimbault



Comédienne depuis 1981 sous la direction
de différents metteurs en scènes, de
différentes esthétiques. Elle est syndiquée
depuis 1994 et a œuvré au Conseil de Gestion
pendant dix années.

Selon le Molière de A à Z, « *Madame Pernelle dit
vivement son fait à chacun des membres de sa
famille* », Hélène qui en interpréta, de nombreuse
fois, le rôle dans la mise en scène de Monique
Hervouët, dit vivement son fait à chacun des
membres du Conseil de Gestion, avec, toutefois,
de plus juste raisons et d'analyses syndicales que
son personnage.

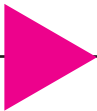


Patricia Colin

Chargée de production à
la Comédie de Caen,
conseillère

prud'homale, elle a mis en
œuvre son sens de l'équité, sa
rigueur, ses rires, pour faire
avancer le FNAS.

Côté chevelure, c'est
volontairement que Patricia a
payé la gabelle « un grain de
sel dans ses cheveux ».
Et pour être volontaire Patricia
est volontaire dans le sens
que les académiciens avaient
bien voulu donner à cet
adjectif, dans leur édition de
1798. Sans doute avaient-ils
frémi de la voir, elle et ses
semblables, à l'assaut de la
Bastille une dizaine d'années
plus tôt.



Hugues Aubin

Faîtes de calme et de pondération, les nobles colères de Hugues, ont été exprimées avec détermination. Détermination que l'on retrouvait dans le beau texte qu'il a bien voulu nous livrer, à l'occasion de son départ en retraite, analysant ainsi point par point, la situation de nos théâtres et leurs relations avec les équipes municipales, dans le cadre de la reconnaissance de nos métiers.

« *Il ne peut y avoir de réelles amitiés qu'entre ceux qui ont d'abord foi dans les mêmes valeurs.* »

Louis Lavelle

D'un trésorier à l'autre ou souvenirs d'un duo improbable entre une violoniste et un directeur technique...

Un après-midi ensoleillé, un départ de manifestation devant le Cirque d'Hiver à Paris, et nous voici mis en contact pour la première fois, c'était il y a quelques années maintenant... que de chemin parcouru ensemble !!

À nos débuts, nous nous sommes retrouvés Trésorier et Trésorière adjointe presque par hasard !!! ignorant tous deux ce qui nous attendait vraiment lors de notre arrivée au FNAS et la portée de ce que nous avions à gérer... mais heureusement comme en musique, notre alchimie fut parfaite et l'entourage chaleureux de tous nos camarades nous ont permis de trouver une balance idéale entre nos deux personnalités. L'harmonie parfaite sans fausses notes entre une violoniste et son directeur technique !

Mon cher Hugues, toi le directeur technique du Théâtre Antoine Vitez d'Ivry, homme engagé depuis si longtemps, épris de culture et de littérature, tu as toujours contribué à l'intérêt commun en privilégiant la bonne entente parmi nous, en pensant à l'intérêt de tous et à celui du FNAS en particulier.

Tu as su être un allié bienveillant sur lequel nous avons toujours pu compter, tu as été mon bouclier et rempart personnel à toutes les choses qui m'étaient étrangères. Un ami fidèle avec qui je pouvais rester silencieuse sans appréhension. Nous avons ensemble fait face aux tempêtes de chiffres, aux déferlantes de pages A3 de comptabilité, aux tsunamis de camemberts colorés de nos AG et aux longues croisières de mails qui nous embarquaient dans de passionnants échanges pour rédiger nos rapports financiers ! Nous avons, au cours des années, échangé nos postes sans que cela ne change rien à notre complicité. Nous avons partagé nos espaces, mélangé nos fatigues, nos rires, transmis nos vibrations, nos émotions parfois et confondu nos mémoires.

Ce sont toutes ces petites complicités, tes attentions discrètes, tes interventions remarquables, ces centaines de sourires qui ont façonné pendant de nombreuses années au FNAS, nos bureaux, nos Conseils de Gestion.

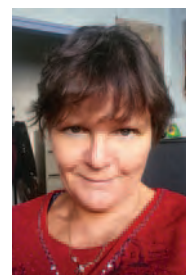
Si je suis heureuse aujourd'hui de te rendre ce modeste hommage par ce témoignage, d'avoir autour de moi une équipe toujours aussi joyeuse et soudée, j'ai tout de même le regret de ne plus t'avoir à mes côtés, sentiment partagé par tous.

Merci à toi mon cher ami fidèle. Merci à notre cher camarade, à notre ami Hugues Aubin ancien Trésorier et Trésorier adjoint du FNAS pour toutes ces années passées auprès de nous tous.

Catherine Ambach - Trésorière du FNAS



Hugues au pupitre à la tribune.



Sylvie Smaghe

Coupons là nos références capillotractées, avant de raser les murs pour avoir frisé le ridicule. D'une silhouette très frêle, Sylvie donnait l'envie de la protéger. Militante, c'est elle qui nous protégeait. Par ses interventions elle se faisait l'écho de nos ressortissants. Au Conseil de Gestion, ou lors d'Assemblée générale, elle en a décoiffé plus d'un. Elle est assistante de direction au Grand Bleu depuis 1982 et active au sein du FNAS depuis 1998, elle aussi, avant d'être élue au Conseil de Gestion.

LA CPPNI : qu'est-ce c'est ? Pourquoi elle est importante pour le FNAS

Suite à la loi du 8 août 2016, dite Loi Travail, la Commission nationale paritaire de conciliation et d'interprétation et de validation (CNPCIV) a été remplacée par la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI).

Auparavant, la négociation se faisait en commission mixte paritaire de négociation (CMP).

La CMP est composée des représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives sur le champ du texte négocié, pour ce qui nous concerne, la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) et est présidée par un représentant du ministère du Travail.

La CPPNI est fondée par la Convention collective comme l'était la CNPCIV avant elle. Elle n'est plus composée que des représentants des organisations syndicales représentatives dans le champ de la CCNEAC, employeurs et salariés.

Aujourd'hui, la négociation est portée par la CPPNI qui perd au passage sa mission de validation des accords d'entreprise. L'article I.6 de la CCNEAC définit l'existence et le fonctionnement de la CPPNI et notamment : « *la CPPNI exerce sa mission de négociation en commission paritaire (CP).*

Toutefois, si cela est nécessaire, la CPPNI exerce sa mission de négociation en commission mixte paritaire (CMP), selon les dispositions de l'article L. 2261-20 du Code du travail. »

En clair, lorsque les représentants des salariés et des employeurs n'arrivent pas à s'entendre, ils font appel aux représentants de l'État qui aident à trancher le différend.

La commission a deux types de missions principales, la première relative à la négociation et la seconde relative à l'interprétation des textes conventionnels. En cas de désaccord sur la convention dû à des lectures différentes par l'employeur et les salariés, la CPPNI peut être saisie pour préciser comment doit être lue telle ou telle partie de la CCNEAC ou de l'un de ses avenants.

Elle crée ainsi la « *jurisprudence de la convention collective* ».

La CPPNI établit aussi un rapport annuel d'activité, intégrant un bilan des accords collectifs d'entreprise signés au sein de la branche et les conséquences de ces accords sur les conditions de travail...

La mission de négociation

La première mission est de négocier la convention collective de branche et ses avenants, pour nous la CCNEAC. Elle représente la branche, notamment dans le conseil aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics. Elle ne peut statuer qu'en forme paritaire, c'est-à-dire que les représentants des employeurs et ceux des salariés sont en nombre égal.

La branche, en liaison avec le ministère, peut ouvrir une négociation portant sur le contenu de l'ordre public conventionnel (OPC) c'est-à-dire ce qui n'est pas négociable à la baisse dans les accords d'entreprise.

La représentation est laissée au libre choix des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives dans la branche.

Qu'est-ce que la représentativité des syndicats ?

La représentativité des syndicats de salariés est mesurée périodiquement par branche et nationalement par le ministère du Travail à partir des résultats au premier tour des élections des représentants du personnel et des élections nationales TPE. Celle des syndicats d'employeurs est mesurée, elle aussi, périodiquement en fonction du nombre d'entreprises adhérentes à un syndicat, associé au nombre de salariés qu'elles représentent. Cette représentativité est publiée par arrêté, tant pour les employeurs que pour les salariés, et détermine jusqu'à la prochaine mesure quelles organisations sont en capacité de négocier des textes conventionnels ou des accords d'entreprise. La représentativité actuelle date de l'arrêté du 22 juin 2017 complété, pour la partie salariée, d'un bilan détaillé par branche en mars 2018.

La commission d'interprétation

La commission peut être saisie par le collègue employeur ou par le collègue salarié.

Elle est composée paritairement de représentants désignés par chaque organisation syndicale représentative dans la branche et



d'un nombre équivalent de représentants des syndicats d'employeurs. Elle siège à huis clos.

Après réception de la demande, la commission se réunit dans un délai de deux mois maximum.

Elle peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les avis de la commission sont pris à la majorité.

Les avis rendus sont publiés dans les conditions prévues à l'article I.6B de la CCNEAC instituant la CPPNI.

L'accord entre les parties en matière d'interprétation peut donner lieu à la négociation d'un avenant à la convention collective.

Donc, la CPPNI est une instance essentielle au bon fonctionnement de la branche.

De fait, le FNAS étant créé par la CCNEAC, ses statuts ne peuvent être modifiés que par la CPPNI. Son financement est lui aussi fixé dans la convention collective et seule la CPPNI peut décider de le modifier.

C'est d'ailleurs ce qui est en cours à propos de l'augmentation du taux de contribution, tant attendue depuis quarante ans, par le collège salarié et particulièrement par les élus successifs gestionnaires du FNAS.

Ce sont d'ailleurs les représentants des mêmes organisations syndicales d'employeurs que l'on retrouve à la Commission de Suivi du FNAS, qui sont dorénavant invités à participer aux Conseils de Gestion, aux côtés des élus et des représentants des organisations syndicales de salariés, membres de droit ou membres invités du FNAS et de son Conseil de Gestion. Toutes les instances et les qualités des membres de l'association FNAS sont définies dans les statuts du FNAS à l'article III.3.3 de la CCNEAC.

Depuis quarante ans, la demande d'augmentation du taux de contribution des entreprises au FNAS n'avait jamais été négociée. C'est donc une grande première.

La discussion s'est ouverte en CPPNI sur ce sujet, le collège employeur ayant enfin accepté d'en discuter. Les alertes ont porté leurs fruits et les employeurs ont enfin intégré qu'ils ne pouvaient plus demander au FNAS de baisser ses prises en charge, sauf à le vider de son sens. Lorsque nous parlons des employeurs, nous parlons de l'ensemble des représentants des syndicats d'entreprises du champ. Cela ne veut pas dire que leur position était unanime ; comme toujours, ce sont des positions prises à la majorité sur les bases de la représentativité syndicale. Cela veut dire aussi que lorsqu'une organisation est majoritaire à elle seule, elle se trouve en position de dicter ses choix de discussion et devient de fait incontournable pour la conclusion d'un accord.

Un groupe de travail a donc été créé et des questions ont été posées par écrit par les employeurs au Conseil de Gestion.

Le débat a commencé en Commission de Suivi et s'est poursuivi en Groupe de travail avant de se poursuivre en session formelle de négociation.

L'arrivée soudaine d'une délégation de militants, qui s'est imposée à la première réunion où le FNAS était à l'ordre du jour, a certainement accéléré les discussions, les employeurs se trouvant face-à-face avec un groupe de salariés ouvriers droit et élus du FNAS à la détermination sans faille.

Les uns et les autres ont fait des propositions. Le collège employeur défendait une position de durée limitée à l'augmentation et a fini par accepter de discuter sur la base d'une durée indéterminée. Depuis le début des discussions, il est apparu que les employeurs ne connaissaient plus assez le fonctionnement du FNAS, conséquence de leur décision il y a dix ans de sortir des instances et donc de ne plus être présents lors des Conseils de Gestion.

Le Conseil de Gestion, avec l'accord des membres de droit et invités, a convié une délégation de la Commission de suivi à revenir assister aux Conseils de Gestion.

À l'heure où nous écrivons, un accord semble faire consensus, intégrant la revalorisation du taux de contribution du FNAS et des points réguliers sur son fonctionnement en CPPNI. Les employeurs, bien qu'ils souhaitent s'impliquer plus dans le contrôle du FNAS, n'en sont pas à vouloir reprendre la présidence de notre « presque CE », comme cela était le cas jusqu'en 2010.

Espérons que lorsque vous lirez ces lignes, l'accord sera signé ou au moins prêt à l'être, afin que les élus puissent de nouveau travailler à faire évoluer le FNAS pour les ouvriers droit, et pas seulement pour faire des économies.



CASC-SVP : vous allez être nombreux à changer de « presque CE » de branche, quelles conséquences pour vous ?

Un peu d'histoire

Jusqu'à l'avenant de février 2009 qui a modifié le champ d'application de notre convention collective, le fait d'être subventionné était le critère déterminant pour l'application de ladite convention collective.

De nombreuses petites et moyennes structures se sont donc affiliées au FNAS parce qu'elles étaient des « ... entreprises subventionnées directement par l'État et/ou les collectivités territoriales dans le cadre de conventions pluriannuelles de financement ou de conventions d'aides aux projets... ».

Les DRAC, Directions régionales des affaires culturelles, ont aussi pendant un certain temps demandé - à l'occasion du renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacle - l'attestation que les structures étaient à jour de contributions au FNAS, même lorsqu'elles n'appliquaient pas la CCNEAC.

Un certain nombre d'entreprises se sont affiliées au FNAS pour répondre à cette demande.

En 2012, est signée celle qui devient la seconde convention couvrant le champ du spectacle vivant, la Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant, CCNESPSV dite CCN-SVP.

Cette convention collective a créé une association analogue au FNAS, le CASC-SVP, pour les salariés des entreprises l'appliquant.

Depuis, le FNAS se prépare à la mise en route du CASC-SVP. Nous avons mené une enquête auprès de toutes les structures affiliées afin d'avoir la confirmation de l'application de la CCNEAC.

Suite au constat que de nombreuses entreprises affiliées avaient changé de convention collective sans quitter le FNAS, en 2016, le Conseil de Gestion a pris la décision d'acter que, jusqu'à ce que le CASC-SVP soit effectivement opérationnel, les entreprises affiliées qui en feraient la demande resteraient au FNAS afin que leurs salariés puissent continuer à bénéficier de ses prestations.

Le CASC-SVP démarre d'ici la fin de l'année

C'est AUDIENS qui, sur la base des déclarations de l'année précédente, va gérer la collecte annuelle des cotisations au CASC-SVP et qui va lui transmettre la liste des salariés ayant ouvert des droits. Nous travaillons en étroite collaboration avec AUDIENS et

le bureau exécutif du CASC-SVP pour rendre la transition la plus simple et la moins difficile possible.

Pour 2019, les entreprises relevant du CASC, affiliées au FNAS et à jour de contributions au FNAS, ne seront pas appelées. Ces entreprises auront quitté le FNAS au 1^{er} janvier 2020. Elles devront verser leur dernière contribution pour le 4^e trimestre 2019, au plus tard le 15 janvier 2020.

Pour vous, salariés de ces entreprises, les élus du FNAS ont décidé, dans la continuité des décisions de 2016, que vous pourrez bénéficier des droits acquis. C'est-à-dire que si vos droits se sont ouverts avant le 1^{er} janvier 2020, leur date de fermeture ne sera pas modifiée et vous pourrez donc bénéficier pleinement de vos droits.

En conclusion

À ce jour, l'impact total sur le FNAS est en cours de chiffrage sur la base de la liste de celles qui devraient être appelées à contribuer au CASC et qui sont déjà appelées par le FNAS. Ce sont près de 950 structures ayant déclaré en 2018 et 2019 plus de 11 000 salariés qui vont quitter le FNAS.

Les conséquences financières pour le FNAS vont être importantes et se cumuler avec celles qui nous ont amenés à prendre des mesures d'urgence pour 2019.

Il serait particulièrement préjudiciable que les entreprises affiliées au FNAS et relevant de la CCN-SVP ne règlent pas leurs contributions pour les 3^e et 4^e trimestre 2019. Nous entrons donc dans une nouvelle période de turbulences.

L'augmentation de la contribution semble acquise, mais, à l'heure où j'écris ces lignes, l'accord permettant de sécuriser financièrement le FNAS n'est pas encore signé. Il est donc probable que la période de fortes turbulences dure encore de longs mois.

Je travaille avec les élus du Conseil de Gestion pour pouvoir annuler les mesures d'urgence au plus vite une fois que les turbulences seront derrière nous.

Pierre Andrac

Retours

Les journées d'étude d'été 2019 se sont déroulées pour la cinquième année au Moulin de Vernègues du 15 au 18 juillet. Elles ont rassemblé près de 90 représentants du personnel des entreprises affiliées au FNAS, de France métropolitaine comme des départements d'outre-mer. Leur thème quasi exclusif était dicté par l'actualité : CSE et CSEC de notre Convention collective modifiée par avenant du 20 juillet 2018.

■ Après le traditionnel accueil des nouveaux élus la première demi-journée, Frank Lavature (ancien Délégué général du FNAS à la retraite) nous a présenté de manière très vivante la passionnante histoire des comités d'entreprise depuis l'idée du Conseil national de la Résistance jusqu'à nos jours.

■ Puis c'est notre délégué général, Pierre Andrac, épaulé par Cathy Gracia (Trésorière adjointe du FNAS) et Nathalie Sérane (Secrétaire générale adjointe du SYNPTAC-CGT), qui s'est attelé à l'exposé de l'ensemble du processus électoral, des accords nécessaires, en s'appuyant sur divers modèles spécifiques à notre champ professionnel, du fonctionnement du CSEC et de son rôle vis-à-vis des salariés, notamment les intermittents et plus particulièrement les artistes.



Les échanges nombreux avec les participants ont permis de rentrer dans le détail de tous les aspects et de leurs donner quantités d'outils concrets.

Une belle énergie a parcouru l'ensemble des travaux avec concentration et chaleur.

■ Avant l'habituel bilan final de la dernière demi-journée, un vrai temps a été consacré à la libre expression des ressentis des uns et des autres sur le thème de la souffrance au travail, qui s'est déversée dans une proportion inimaginable. Cela nous a conduits à mesurer la nécessité, lors de prochaines journées d'études, d'approfondir ce sujet tant dans l'analyse qu'à travers des solutions concrètes à y apporter.

Les temps de pause, repas et soirées, moments de convivialité importants, sont également de précieux moments de partage d'expériences et de réflexion.

■ La traditionnelle sortie au Festival d'Avignon pour assister au spectacle *Le rouge éternel des coquelicots*, de la compagnie L'Entreprise, mis en scène par François Cervantes et remarquablement interprété par Catherine Germain, a enchanté la majorité des personnes et la dernière soirée, festive, a tenu toutes ses promesses...

Laissons la parole aux participants avec leur témoignage sur ces journées !

Ce furent pour moi de belles journées d'étude et surtout très spéciales car les dernières de ma carrière !

Beaucoup d'émotions après environ une vingtaine d'années de délégation du personnel avec :

- au début la création des CEC (comité d'entreprise conventionnel) et
- aujourd'hui la création des CSEC (comité social et économique conventionnel).

Une mission qui m'a permis de m'enrichir en droit du travail et de me former chaque année un peu plus avec de vrais militants prêts à partager toutes leurs connaissances.

De très belles rencontres amicales, des débats fougueux et des soirées fort sympathiques et endiablées !!

VOUS ALLEZ TOUS ME MANQUER...

Dominique Bloch



Les journées d'étude du FNAS à Avignon ? Une aventure formidable !

En fait, je me suis inscrite à ces journées d'étude après maintes tergiversations. Au départ mon collègue, salarié intermittent, élu lui aussi, m'a demandé de représenter le CSE de L'Artchipel - Scène nationale de la Guadeloupe, à l'Assemblée générale du FNAS programmée en juin 2019. Lui, n'était pas disponible car engagé sur un spectacle. J'ai pris beaucoup de temps à me décider et il ne comprenait décidément pas mes réticences. Face à son insistance, j'y suis allée mais sans grande conviction.

Et j'y ai rencontré des personnes incroyables
J'y ai vu des membres d'un Conseil motivés, énergiques, mobilisés pour la défense de salariés comme moi. J'y ai côtoyé des élus investis, capables de dispenser à une novice des conseils avisés sans condescendance.
J'y ai partagé des prises de position sur l'avenir d'une structure sociale fédératrice.
J'étais ébahie ! Cela faisait fort longtemps que je n'avais croisé autant d'engagement désintéressé dans un même lieu...
Hormis celle que nous mobilisons régulièrement pour exercer nos métiers respectifs, je ne pensais même plus qu'il pouvait exister autant de passion dans notre univers culturel !
Là, il s'agissait de penser à l'avenir de la protection de nos activités sociales ! Nous étions tous conscients que quelque chose d'important se jouait avec nous et pour nous tous.

À la suite de cette assemblée générale, j'ai décidé qu'il me fallait aussi participer pleinement à cette nouvelle aventure et m'inscrire aux journées d'étude programmées en juillet à Avignon.
Et là, encore une belle expérience ! De nouvelles rencontres, des partages d'expériences entre représentants élus, des opinions exposées en toute simplicité.
Une parole libre, un enrichissement personnel sans cesse renouvelé au cours de ces quatre jours. Une formation efficace sur des questions liées au droit du travail, à l'histoire des comités d'entreprise, des réponses ou pistes de réflexion sur des problématiques rencontrées dans des structures, quelques gentils recadrages pour les plus bavards et dissipés... Et tout cela dans une ambiance conviviale et bienveillante.

J'ai trouvé ça formidable !

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de ces journées d'étude.
Merci pour leur engagement.
Bravo à la mobilisation des collègues inscrits dans un processus d'apprentissage, de perfectionnement, d'endossement de la personnalité de représentant élu du CSE.

Longue vie au FNAS !
Ketty Garçon

Vous êtes DP et vous n'avez jamais participé aux journées d'étude du FNAS ?

L'année prochaine, n'hésitez plus, inscrivez-vous !
Je me demande bien à quoi ressemblerait mon mandat de DP sans les journées d'études. J'ai tant appris sur les missions des délégués du personnel, sur l'histoire des politiques sociales, les réglementations...
Les échanges, les débats et les partages d'expériences sont tellement intéressants et précieux.
Me voilà enrichie de tout cela pour exercer au mieux mes missions.

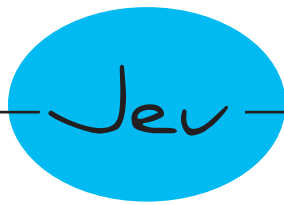
Merci au FNAS pour l'organisation de ces journées.

*Sabine Del Yelmo, déléguée syndicale
L'hexagone*

Aux journées d'études il y a le In et il y a le Off.

Le In, c'est l'indispensable transmission de notre histoire humaine et sociale. Savoir comment naviguer au plus habile dans le marais complexe des détricotages, des Conquis, c'est le partage au plus près, au plus précis, des problèmes du terrain, c'est embrasser l'ensemble de la profession.
Le In, c'est gagner en conscience collective, prendre de l'élan pour le voyage retour, se cogner à la réalité et l'isolement de mon statut d'artiste musicien.
Pour nous, pas de chèques restaurant, pas d'ancienneté, pas d'arrêt maladie, une retraite indexée sur les seuls revenus de nos cachets, souvent proche du minimum vieillesse, bref un mariage de passion et de santé à toute épreuve pour durer, une paupérisation dont je peux témoigner avec vous.
Le Off, c'est la diversité des rencontres avec une belle humanité, la gourmandise des échanges, un sentiment d'appartenance à une famille, un engagement commun et intergénérationnel, un espace-temps indispensable, incontournable, rassembleur d'une profession atomisée, beau et bienfaisant comme une grande chorale.

Amitiés à toutes et tous
François Dorembus from Toulouse



Écrire au FNAS



Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2				■						
3										
4					■					■
5			■						■	
6						■	■	■		
7						■				
8					■			■		
9										
10							■			

Horizontalement :

1- Cibles des « rénovateurs ». 2- Grande école à l'endroit, animal à l'envers. Réformé ! 3- Causes de licenciements. 4- Petit nom de nos machines. Choisis. 5- Les Brigades du Tigre sont leurs ancêtres. Brillent ou imperméables. 6- Déplacai. Oreille anglaise. 7- Roche fine. Italienne. 8- Roi d'Anjou. Italien à contre-courant. Lettres de restriction. 9- Chirac en avait quelques unes envers Balladur. 10- Prénom italien. Fatigué.

Verticalement :

A- Iras en marche avant ou en marche arrière ? B- Individu extravagant. C- À belle heure en québécois. Brider. D- À mi-chemin des privations (deux mots). E- Interjection du bobo. Trois fois la même. Les uns et les autres. F- Pour les foteux, ennemi de Berlusconi. Se lança. G- Usine ou prison. Mèche. H- Amoureuses. Personnel. I- Saison. Foyers. J- Possessif. Journaux.

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

● une demande d'ordre général : contact@fnas.net

● une demande d'ordre général, ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contact@fnas.net

● une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

● des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

● une commande de chèques, Carte ou abonnement : commandes@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

● une commande de chèques : commandes@fnas.net

● toute autre demande de contact : csec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise entreprises@fnas.net

Grilles de prise en charge 2019 / 2020

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prises en charge toutes activités confondues (sauf colonies).

Quotient familial	Plafonds par membre du foyer fiscal								
	Plafond global	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3		Grille COLONIES	
		Séjours proposés par le FNAS et réseaux listés fiche n°2		Réseaux ANCAV-TT et UNAT Tourisme social		Secteur marchand, immatriculation Atout-France		Taux	Plafond annuel
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel		
Moins de 350 €	900 euros	65 %	550 euros	54 %	500 euros	46 %	350 euros	70 %	550 euros
350 à 450 €	850 euros	60 %	525 euros	48 %	475 euros	41 %	325 euros	65 %	525 euros
451 à 550 €	800 euros	54 %	500 euros	43 %	450 euros	36 %	300 euros	60 %	500 euros
551 à 650 €	700 euros	49 %	450 euros	38 %	400 euros	31 %	250 euros	55 %	450 euros
651 à 750 €	600 euros	44 %	400 euros	33 %	350 euros	26 %	200 euros	50 %	400 euros
751 à 850 €	500 euros	39 %	350 euros	28 %	300 euros	21 %	150 euros	45 %	350 euros
851 à 950 €	450 euros	34 %	300 euros	23 %	250 euros	16 %	150 euros	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	400 euros	28 %	250 euros	18 %	200 euros	11 %	100 euros	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros	23 %	200 euros	13 %	150 euros	6 %	100 euros	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	300 euros	18 %	175 euros	7 %	125 euros	1 %	100 euros	25 %	175 euros

Grille de base de prise en charge des frais de transport

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Au-delà de 3000 km un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage. Ce montant forfaitaire comprend l'aller et le retour.

Distance		BASE
entre 0 km et 50 km		12,00 €
entre 51 km et 100 km		27,00 €
entre 101 km et 200 km		47,00 €
entre 201 km et 350 km		79,00 €
entre 351 km et 500 km		118,00 €
entre 501 km et 850 km		193,00 €
entre 851 km et 1 250 km		293,00 €
entre 1 251 km et 2 000 km		461,00 €
entre 2 001 km et 3 000 km		702,00 €

Grilles de prise en charge des activités de loisirs

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 10 ou intermittent

Activités culturelles et de loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	65 %	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	60 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	54 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	49 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	44 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	39 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	34 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	28 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	23 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	18 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Pour les salariés permanents des entreprises de plus de 10 dotées d'un CEC ou d'un CE ayant passé un accord avec le FNAS, ce plafond est diminué de 150 euros.

Nouveaux tarifs

Quotient familial	Taux	Carte Paris-Musées			Billet toute expo, « Chèque* »	Deezer Premium 1 an		Carte Loisirs	
		Solo	Duo	18-26 ans		Individuel	Famille	Famille	Individuelle
Tarif public		40,00 €	60,00 €	20,00 €	8,00 €	119,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €
Tarif FNAS avant PEC		32,00 €	48,00 €	16,00 €		102,90 €	169,90 €	23,00 €	18,00 €
Quotient familial		Prix à payer en fonction de votre quotient familial							
Moins de 350 €	65 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	2,80 €	36,02 €	59,47 €	8,05 €	6,30 €
350 à 450 €	60 %	12,80 €	19,20 €	6,40 €	3,20 €	41,16 €	67,96 €	9,20 €	7,20 €
451 à 550 €	54 %	14,72 €	22,08 €	7,36 €	3,68 €	47,33 €	78,15 €	10,58 €	8,28 €
551 à 650 €	49 %	16,32 €	24,48 €	8,16 €	4,08 €	52,48 €	86,65 €	11,73 €	9,18 €
651 à 750 €	44 %	17,92 €	26,88 €	8,96 €	4,48 €	57,62 €	95,14 €	12,88 €	10,08 €
751 à 850 €	39 %	19,52 €	29,28 €	9,76 €	4,88 €	62,77 €	103,64 €	14,03 €	10,98 €
851 à 950 €	34 %	21,12 €	31,68 €	10,56 €	5,28 €	67,91 €	112,13 €	15,18 €	11,88 €
951 à 1 100 €	28 %	23,04 €	34,56 €	11,52 €	5,76 €	74,09 €	122,33 €	16,56 €	12,96 €
1 101 à 1 250 €	23 %	24,64 €	36,96 €	12,32 €	6,16 €	79,23 €	130,82 €	17,71 €	13,86 €
Plus de 1 250 €	18 %	26,24 €	39,36 €	13,12 €	6,56 €	84,38 €	139,32 €	18,86 €	14,76 €

* « Chèques Lire » : le nombre des « Chèques Lire » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond Loisirs du foyer.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- **lundi de 12 h à 17 h**
- **mercredi de 10 h à 14 h**
- **vendredi de 12 h à 17 h**

- **Au téléphone**
01 44 24 72 72

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi**
de 10 h à 17 h
- **jeudi de 13 h à 17 h**

- **Vous pouvez joindre**
les personnes qui traitent les dossiers
de prises en charge et celles qui traitent
les demandes des entreprises
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

- **Vous pouvez déposer vos dossiers**
24 h sur 24
dans la boîte aux lettres du FNAS,
avenue de Choisy.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, sous
le code-barre à gauche. Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.